



CENTRE NATIONAL DE L'INFORMATION



GEO-SPATIALE, CNIGS

Diagnostic Territorial

de la

Région des Palmes

Jean- Francois Tardieu

Octobre 2018



Diagnostic territorial de la Région des Palmes

Rapport préparé par :

Jean-François Tardieu

« La croissance et le développement d'un ensemble de territoires et de populations ne seront, donc, obtenus que par l'aménagement conscient du milieu de propagation des effets du pôle de développement. Ce sont des organes d'intérêt général qui transforment la croissance d'une industrie ou d'une activité en la croissance d'une nation en voie de se faire et les développements anarchiques en un développement ordonné. »

François Perroux

Table des matières

Préface.....	8
Résumé exécutif.....	9
1^e partie : Le contexte.....	10
1. Contexte de l'étude.....	11
2. Contexte géographique.....	12
2.1 La Région des Palmes.....	12
2.2 La Section Communale de Fond'Oies.....	13
3. Cadre théorique.....	15
3.1 Emboîtement d'échelles.....	15
3.2 Rural / Urbain & amont / aval.....	15
3.3 Axes géographiques pour la planification territoriale.....	15
3.4 Prise en compte des contradictions sociales.....	16
4. Objectifs.....	17
5. Méthodologie.....	18
5.1 Étude des régions uniformes.....	18
5.2 Étude des régions polarisées.....	18
5.3 Étude des régions programmes.....	19
5.4 Propositions d'options de développement territorial.....	19
2^e partie : Le diagnostic Comprendre le rapport entre territoire et société.....	20
6. Les régions uniformes.....	21
6.1 Description du territoire physique.....	21
6.1.1 Géologie.....	21
6.1.2 Unités morphologiques du relief.....	21
6.1.3 Classes de pentes.....	21
6.1.4 Bassins versants.....	23
6.1.5 Climat.....	23
6.1.6 Occupation du sol en 2017.....	24
6.2 L'habitat dans la Région des Palmes.....	24
6.2.1 Identification des bâtis.....	24
6.2.2 Unités homogènes de densité de l'habitat.....	25
6.2.3 Analyse des agglomérations.....	25
7. Les régions polarisées.....	31
7.1 Les villes et bourgs.....	31
7.1.1 Niveau 1.....	33
7.1.2 Niveau 2.....	35

7.1.3 Niveau 3.....	35
7.1.4 Niveau 4.....	37
7.1.5 Les hameaux.....	38
7.2 Lieux centraux.....	38
7.2.1 Hiérarchie des lieux centraux : les emplois urbains.....	38
7.2.2 Validation de la hiérarchie.....	40
7.2.3 Conclusion sur la hiérarchie unidimensionnelle.....	42
7.3 Hiérarchie multifonctionnelle.....	43
7.4 Les services éducatifs.....	45
7.5 Hiérarchie des services de santé.....	47
3° partie : Les régions programmes De la compréhension du territoire à la planification....	49
8. Pistes pour restructurer le territoire.....	50
8.1 Le découpage administratif actuel.....	50
8.2 Le découpage du PSDH.....	51
8.3 Les territoires des communautés.....	52
9. Les pôles économiques et autres activités clefs.....	56
9.1 Le sous-secteur « Restauration / loisirs / culture ».....	57
9.2 Le sous-secteur de la transformation agro-alimentaire.....	58
9.3 La construction.....	59
9.4 Autres secteurs productifs clefs.....	60
9.4.1 L'agriculture.....	60
9.4.2 L'élevage.....	61
9.4.3 La pêche.....	61
9.5 Les services essentiels.....	62
9.5.1 La santé.....	63
10. Les pôles géographiques.....	66
11. Proposition de régions programmes.....	69
11.1 Les Sections Communales et Unités Territoriales de Planification.....	69
11.2 La Région des Palmes.....	70
11.3 Le Grand-Sud.....	72
12. CONCLUSION.....	74
13. BIBLIOGRAPHIE.....	75
14. ANNEXES.....	77
14.1 Questionnaire d'enquête infrastructures et activités économiques.....	77
14.2 Calcul de l'indice de centralité avec le scalogramme de Guttman.....	78
14.3 Hiérarchie multifonctionnelle : l'analyse en composantes principales.....	81
14.4 Population des collectivités de la Région des Palmes (IHSI 2015).....	83

Index des tableaux

Tableau 1: Population estimée et nombre de ménages de la Région par commune (IHSI 2015).....	14
Tableau 2: Classes de pentes de la Région des Palmes.....	23
Tableau 3: Distribution de l'habitat dans la Région des Palmes.....	30
Tableau 4: Distribution rang-taille des villes et bourgs de la Région des Palmes.....	33
Tableau 5: Densité et dénomination des grandes agglomérations de la Région des Palmes.....	35
Tableau 6: Distribution rang-taille des emplois de la Région des Palmes.....	41
Tableau 7: Emplois et indice de centralité selon l'échelle de Guttman.....	43
Tableau 8: Hiérarchie unidimensionnelle des lieux centraux de la Région des Palmes.....	44
Tableau 9: Nombre d'institutions éducatives selon les agglomérations et le niveau d'enseignement	48
Tableau 10: Répartition des institutions de santé dans la Région des Palmes.....	50
Tableau 11: Données sur la population des collectivités de la Région des Palmes.....	53
Tableau 12: Emplois secondaires et tertiaires recensés dans la Région des Palmes.....	59
Tableau 13: Urbanisation des principales plaines de la Région des Palmes.....	63
Tableau 14: Niveaux et échelons des services de santé.....	66
Tableau 15: Proposition de distribution des services de santé dans la Région des Palmes.....	66
Tableau 16: Scalogramme des fonctions centrales exercées dans les agglomérations de la Ré- gion des Palmes.....	81
Tableau 17: Échelle de Guttman des villes et bourgs de la Région des Palmes.....	82
Tableau 18: Indice de centralité des villes et bourgs de la Région des Palmes.....	82
Tableau 19: Valeurs propres des facteurs de l'ACP.....	83
Tableau 20: Part des variables dans l'explication des facteurs.....	83

Index des figures

Figure 1: Choix du polynôme pour déterminer le seuil de distance entre bâtis.....	27
Figure 2: Identification du seuil de distance pour regrouper les bâtis.....	28
Figure 3: Choix du polynôme pour déterminer les agglomérations.....	29
Figure 4: Seuil de distance pour agglomérer les groupes de bâtis.....	30
Figure 5: Courbe rang-taille des agglomérations de la Région des Palmes.....	34
Figure 6: Position des agglomérations de la Région des Palmes dans la formation sociale haïtienne.....	39
Figure 7: Courbe rang-taille des emplois de la Région des Palmes.....	41
Figure 8: Position des variables de l'ACP.....	46
Figure 9: Position des agglomérations dans l'ACP.....	47
Figure 10: Contrôle politique du territoire selon Georges Anglade.....	57

Index des Cartes

Carte 1: La Région des Palmes.....	13
Carte 2: Section communale de Fond'Oies.....	15
Carte 3: Classes de pentes dans la Région des Palmes.....	23
Carte 4: Bassins versants de la Région des Palmes.....	24
Carte 5: Distribution des précipitations dans la Région des Palmes.....	25
Carte 6: Bâtis de la Région des Palmes.....	26
Carte 7: Groupements de bâtis de la Région des Palmes.....	28
Carte 8: Distribution de l'habitat dans la Région des Palmes.....	31
Carte 9: Hiérarchie des agglomérations de la Région des Palmes.....	33
Carte 10: Rupture entre l'agglomération de Léogâne-Gressier et le Grand Port-au-Prince.....	36
Carte 11: Lieux centraux de la Région des Palmes selon les emplois.....	42
Carte 12: Répartition des institutions de santé de la Région des Palmes.....	49
Carte 13: Localisation des entreprises de restauration de la Région des Palmes.....	60
Carte 14: Proposition de répartition des services de santé dans la Région des Palmes.....	67
Carte 15: Proposition de redécoupage de la Région des Palmes.....	73
Carte 16: Proposition de région programme Grand-Sud.....	74

PRÉFACE

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

1^e PARTIE : LE CONTEXTE

1. CONTEXTE DE L'ÉTUDE

Le projet « Établissement d'un système d'information communale pour l'orientation des projets d'aménagement et de développement » fait partie des activités prioritaires du Centre National de l'Information Géo-Spatiale pour les années à venir. A travers ce projet, il entend utiliser son expertise pour doter des collectivités territoriales haïtiennes d'un ensemble d'informations fiables et actualisées pouvant servir à leur aménagement et leur développement.

Dans le cadre d'une telle vision, la première démarche consiste à produire des informations pour réaliser un diagnostic visant à établir l'état de la situation existante et identifier les besoins réels de la population en question.

Conçu comme une activité pilote, ce projet se déroulera au niveau de la Région des Palmes et aura pour tâche de constituer des éléments de diagnostic territorial en tenant compte de l'aspect biophysique, socio-économique et environnemental de cette région. Ce diagnostic est complété par un diagnostic socio-économique de la Section Communale de Fond'Oies. Ces diagnostics devraient être complétés ultérieurement par une étude des marchés publics et un diagnostic approfondi de la Section Communale de Fond'Oies et de la Ville de Léogâne.

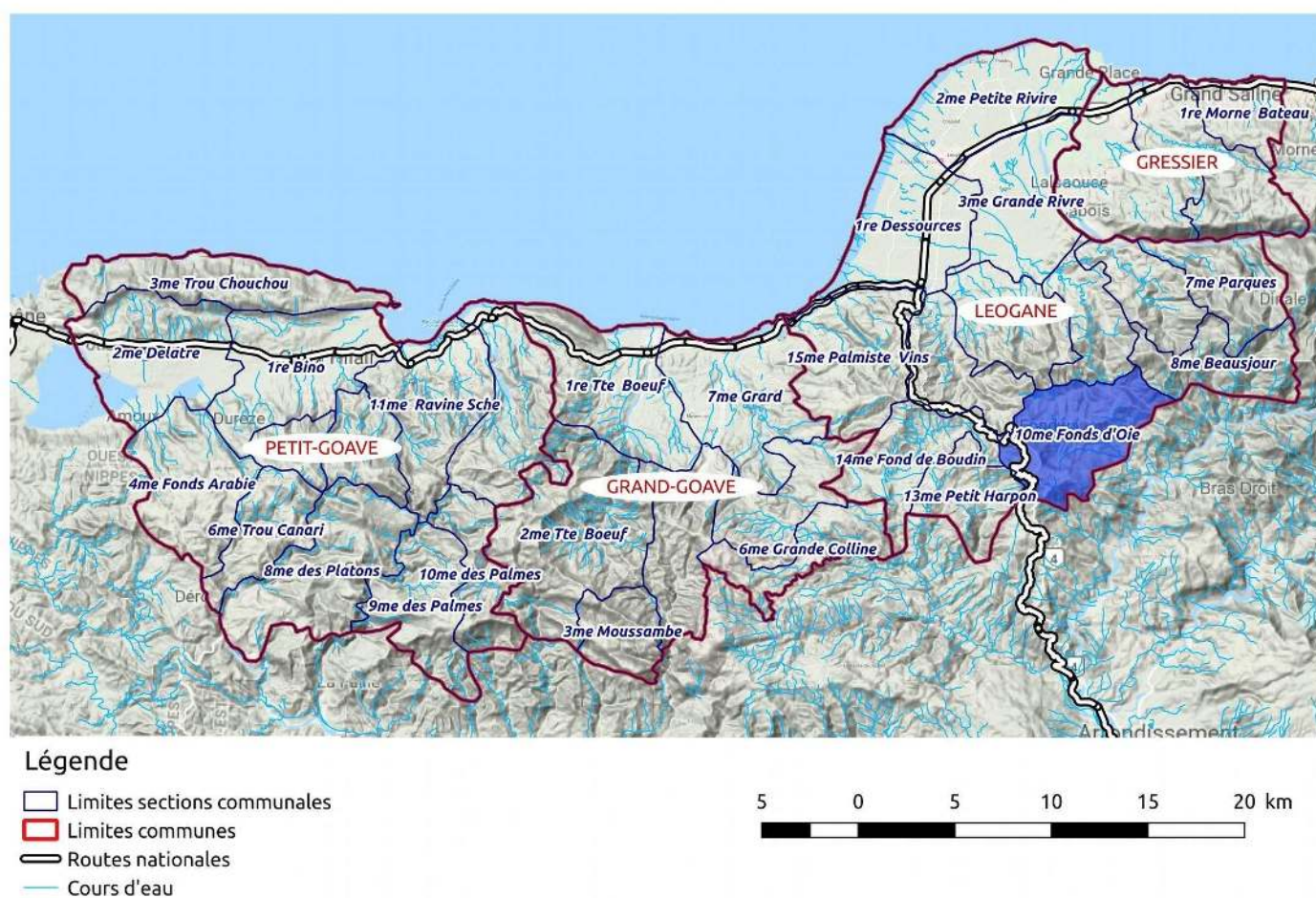
Ce programme d'études constitue des matériaux de base pour la mise en route d'un processus dynamique de développement local à Fond'Oies et dans la Région des Palmes.

2. CONTEXTE GÉOGRAPHIQUE

2.1 La Région des Palmes

La Région des Palmes comprend les communes de Petit-Goâve, de Grand-Goâve, de Léogâne et de Gressier. La population de ces quatre communes est estimée, en 2015, à environ 546 000 habitants et la superficie totale est de 1 108 km².

Région des Palmes



Carte 1: La Région des Palmes

Tableau 1: Population estimée et nombre de ménages de la Région par commune (IHSI 2015)¹

Commune	Population estimée	Nombre de ménages
<i>Gressier</i>	36 453	8 789
<i>Léogâne</i>	199 813	46 439
<i>Grand-Goâve</i>	136 502	34 756
<i>Petit-Goâve</i>	172 965	39 921
TOTAL	545 733	129 905

Il s'agit d'une région légalement constituée sous le nom de « Communauté des Municipalités de la Région des Palmes » avec pour sigle (CMRP).

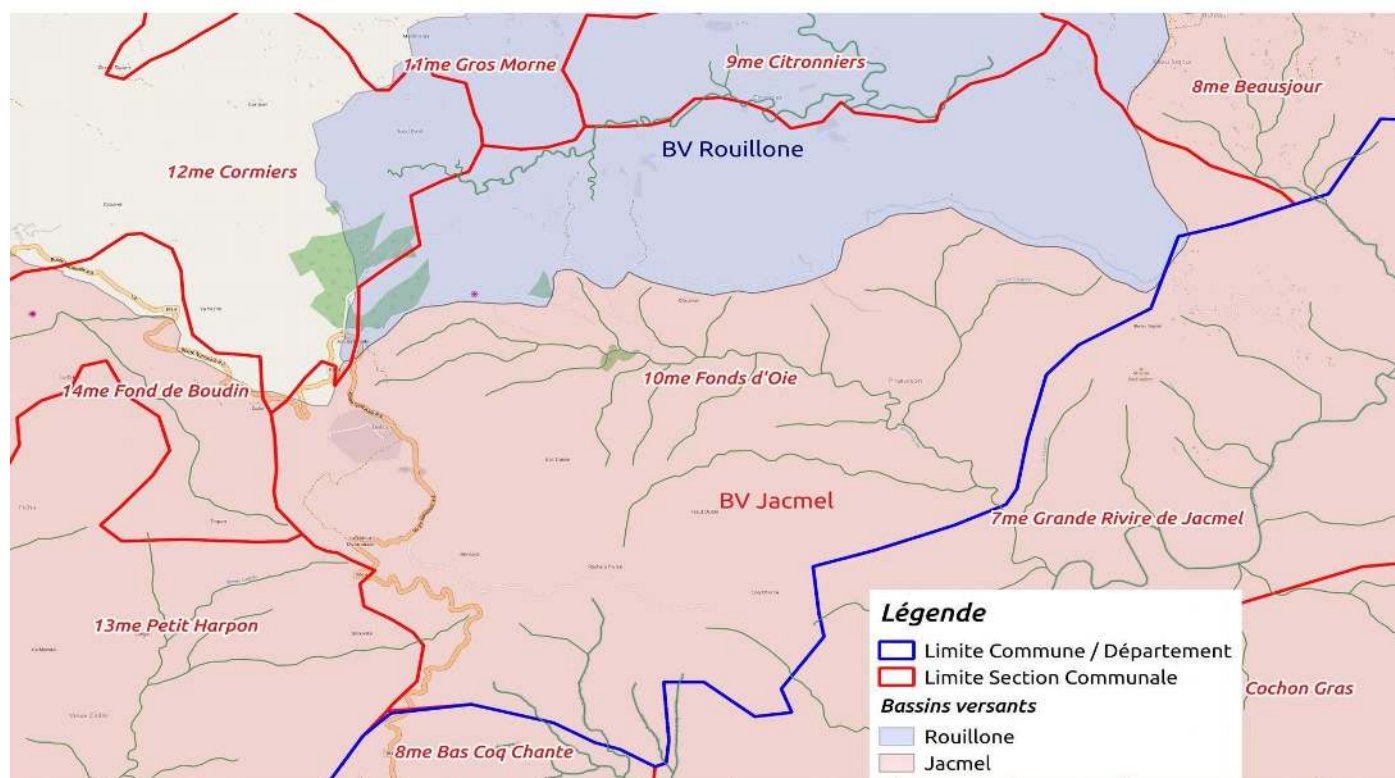
Elle est dotée d'un bureau technique : la « *Direction Administrative et Technique de l'Intercommunalité des Palmes (DATIP)* ».

2.2 La Section Communale de Fond'Oies

La section communale de Fond'Oies est une collectivité territoriale qui dépend de la commune de Léogâne. Il s'agit d'une section communale essentiellement rurale avec une importante agglomération des bâtis. Tombe Gâteau avec son marché assez important et une concentration d'activités tertiaires constitue un Bourg, un centre à caractère villageois dans le sens que l'occupation principale de ses habitants demeure l'agriculture. Ce centre comprend entre autres l'Université de Fondwa (UNIF) et une ancienne usine de traitement du café.

1- IHSI (2015) : *Population totale, population de 18 ans et plus, ménages et densités estimés en 2015*. IHSI, Port-au-Prince.

Section communale de Fond'Oies



Carte 2: Section communale de Fond'Oies

3. CADRE THÉORIQUE

Il s'agit d'effectuer un diagnostic multi-facettes de la Région des Palmes comme base pour la conception et la mise en branle d'un Plan de Développement Local pour la Section Communale de Fond'Oies et ultérieurement pour la Région des Palmes dans son ensemble. Cette démarche a l'ambition de servir de modèle pour la planification locale en Haïti.

3.1 *Emboîtement d'échelles*

La première caractéristique du projet est l'emboîtement d'échelles. La section communale de Fond'Oies est étudiée comme partie de la Région des Palmes. Le diagnostic de la Région permet de positionner Fond'Oies, à savoir quel peut être son rôle comme localité de la Région et dans quelle dynamique régionale elle est intégrée.

3.2 *Rural / Urbain & amont / aval*

La deuxième caractéristique est la prise en compte des dynamiques rural / urbain & amont / aval. Fond'Oies est essentiellement rurale avec une importante agglomération des bâtis à Tombe Gateau, où une dynamique urbaine est en marche. La zone est animée par les villes de Léogâne et de Jacmel. Elle fait également partie des bassins versants des cours d'eau qui arrosent ces villes et les plaines environnantes.

3.3 *Axes géographiques pour la planification territoriale*

La troisième caractéristique est l'approche en trois axes géographiques. Pour une planification territoriale performante, il est considéré que le territoire à aménager doit être étudié sur un axe morphologique, sur un axe de processus et sur un axe de résultats.

L'axe morphologique fait appel aux régions uniformes. Une zone urbaine, une plaine, un bidonville, une vallée, une zone humide, une forêt sont des régions uniformes. Sur l'axe morphologique les régions uniformes tant physiques qu'humaines seront étudiées.

L'axe de processus concerne les régions animées par des flux où c'est le disparité et la complémentarité spatiale qui justifie l'existence régionale. Un pôle anime une périphérie. Par exemple,

une ville anime une région rurale environnante. Les régions polarisées ne peuvent pas être comprises sans considérer la hiérarchie des lieux centraux.

Enfin, c'est l'étude des régions uniformes et des régions polarisées qui permet d'aboutir à une politique d'aménagement avec une affectation et une gestion optimales des ressources sur le territoire. C'est **l'axe des résultats**, de l'action politique qui conduit à un découpage de l'espace en régions projets.

Cette dernière considération fait bien ressortir qu'un solide programme de diagnostic est un préalable incontournable à toute démarche sérieuse de développement local.

3.4 Prise en compte des contradictions sociales

Cela dit, il faut bien réaliser que l'aménagement du territoire est une démarche de société. Tout n'y est pas harmonie comme un discours idéologique voudrait le faire croire. Ce sont les contradictions sociales avec leurs rapports de forces qui déterminent cet aménagement :

« De nos jours, l'abondance des discours qui traitent de l'aménagement du territoire, en termes d'harmonie, d'équilibres meilleurs à trouver, sert surtout à masquer les mesures qui permettent aux entreprises capitalistes, surtout aux plus puissantes, d'accroître leurs bénéfices. Il faut se rendre compte que l'aménagement du territoire n'a pas pour seul but de maximiser le profit, mais aussi d'organiser stratégiquement l'espace économique, social et politique de façon à ce que l'appareil d'État puisse être en mesure de juguler les mouvements populaires.² »

C'est pourquoi le caractère dualiste de la société haïtienne sera pris en compte dans le diagnostic territorial, caractère qui conduit à une contradiction dans l'aménagement du territoire national. Sans considération de ce rapport de forces tout document de planification est voué, au mieux, à la propagande et, au pire, à l'oubli dans les tiroirs des ministères ou des institutions.

L'analyse de ces contradictions s'inspirera de l'opposition réseaux de prélèvements $\longleftrightarrow$ noyaux de résistance de Georges Anglade

2- Yves Lacoste (1982) : *La géographie, ça sert, d'abord, à faire la guerre*. François Maspéro, Paris.

4. OBJECTIFS

D'une façon générale, il s'agit d'effectuer un diagnostic multi-facettes de la Région des Palmes comme base pour la conception ultérieure d'un Plan de Développement Local pour la Section Communale de Fond'Oies.

Pour cela, il sera nécessaire :

- d'identifier des activités motrices pour l'économie de la Région,
- d'identifier les pôles géographiques et leurs caractéristiques,
- d'identifier les régions spontanées ou bassins de vie,
- d'établir les caractéristiques socio-économiques et démographiques de la population de Fond'Oies et le potentiel humain,
- de proposer, pour débat, une structure territoriale pour l'ADT par l'État, les Collectivités Territoriales et la Société Civile (privé) en tenant compte des régions uniformes et des régions polarisées,
- de proposer une distribution territoriale hiérarchisée et multisectorielle des activités économiques et des services publics.

Le présent rapport couvre les thèmes au diagnostic territorial de la Région des Palmes.

5. MÉTHODOLOGIE

Le diagnostic territorial de la Région des Palmes sera exécuté en 4 groupes d'activités liées :

1. L'étude des régions uniformes,
2. l'étude des régions polarisées,
3. l'étude des régions programmes,
4. propositions d'options de développement territorial.

5.1 *Étude des régions uniformes*

L'étude des régions uniformes a été réalisée grâce aux activités suivantes :

1. Identification des bâtis de la Région des Palmes en 2014. Ont été géolocalisés 174 985 bâtis dans la région.
2. Identification des agglomérations et des régions d'habitat dispersé. Les bâtis géolocalisés ont été utilisés pour délimiter les agglomérations.
3. Élaboration des produits cartographiques de base (Habitat - OCS – Terroirs).

5.2 *Étude des régions polarisées*

La polarisation géographique a été examinée avec trois approches :

1. L'analyse des agglomérations à partir des données de bâti. Les agglomérations ont été classées par niveaux en fonction du nombre de bâtis.
2. L'analyse de l'ensemble des activités économiques dans les périmètres agglomérés à partir d'une enquête de terrain. Cette analyse a conduit à :
 - une hiérarchie unidimensionnelle des activités en fonction de la masse des emplois,
 - une étude unidimensionnelle des activités en utilisant l'échelle de Guttman,
 - une hiérarchie multifonctionnelle sur la base d'une analyse en composantes principales.

3. L'analyse spécifique de la répartition des services éducatifs et des services de santé de la Région.

5.3 Étude des régions programmes

L'étude des régions programmes s'assied d'abord sur l'analyse des régions uniformes et des régions polarisées, qui physiques, qui humaines. Les régions programmes sont conçues dans une perspective de pôles de développement. Conformément à l'approche de François Perroux, la polarisation géographique est étroitement liée aux pôles de développement économiques, c'est-à-dire aux activités économiques motrices.

5.4 Propositions d'options de développement territorial

L'exercice de planification territoriale est conçue sous la contrainte d'une économie libérale équitable. Elle tend également à respecter la dynamique sociale actuelle et l'aménagement du territoire spontané des communautés ; les bassins de vie.

2^e PARTIE : LE DIAGNOSTIC

COMPRENDRE LE RAPPORT ENTRE TERRITOIRE ET SOCIÉTÉ

6. LES RÉGIONS UNIFORMES

6.1 *Description du territoire physique*

6.1.1 Géologie

6.1.2 Unités morphologiques du relief

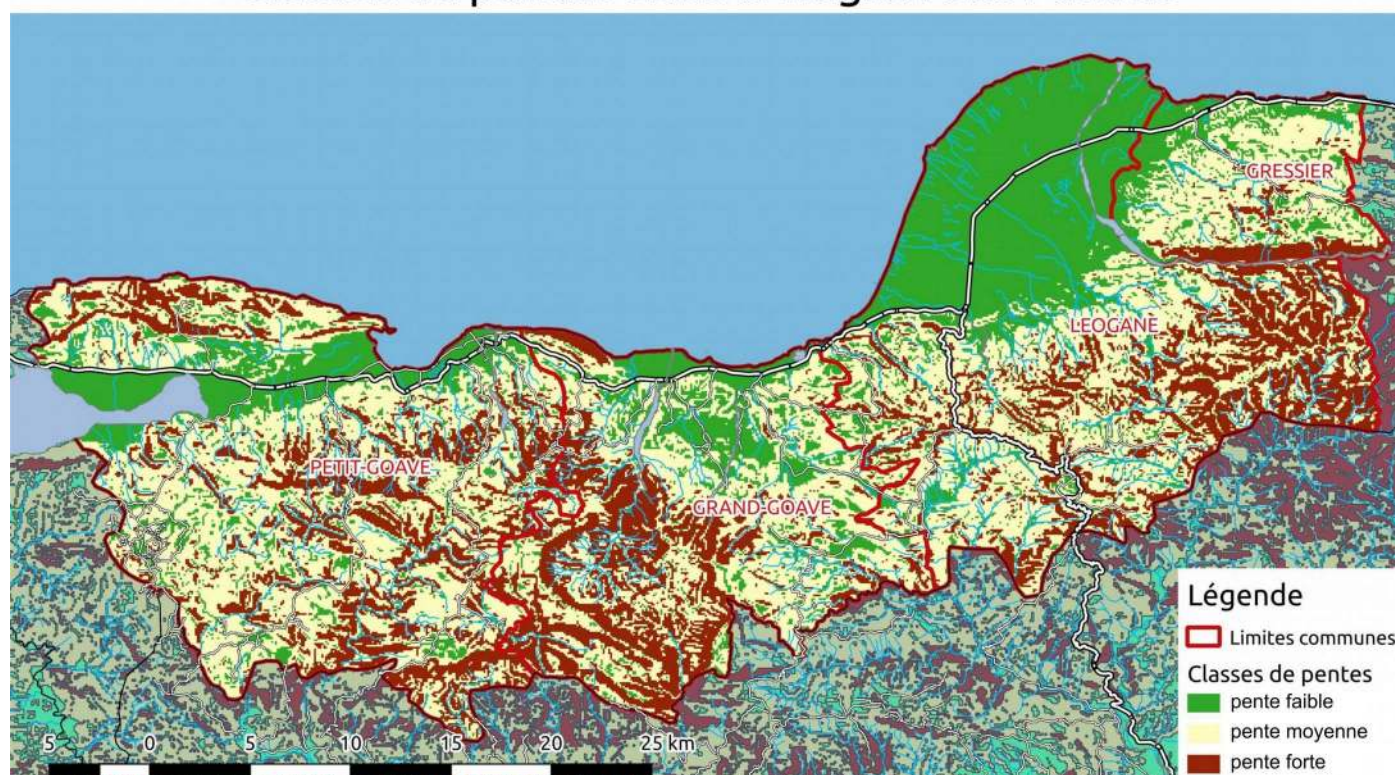
6.1.3 Classes de pentes³

L'une des caractéristiques du relief de première importance à considérer dans une perspective de planification territoriale est la pente.

Les pentes ont été réparties en trois classes : pente faible, pente moyenne et pente forte. Seulement 29 % des terres de la région se trouvent sur des pentes faibles propices sans grand contrainte pour l'agriculture mécanisée. Cependant, il faut mentionner, comme cela sera reporté plus loin, qu'une bonne partie de cette surface a été transformée en zone urbaine, surtout dans la plaine côtière, et pas seulement dans les villes traditionnelles. Les pentes moyennes occupent environ la moitié de l'espace. Elles se trouvent plutôt sur les flancs des mornes en basse altitude. Quant aux fortes pentes, elles se situent surtout en plus haute altitude.

3- À partir de : T.C. Sheng (1990) : *Watershed management field manual*. FAO, Rome. p. 49.

Classes de pentes dans la Région des Palmes



Carte 3: Classes de pentes dans la Région des Palmes

L'examen des classes de pentes doit conduire à des décisions régaliennes en matière d'aménagement du territoire et plus particulièrement en matière de zonage. En effet, le fait que les pentes faibles, les plus propices à l'agriculture intensive soient minoritaires et qu'en plus ces terres subissent un processus d'urbanisation accéléré indique qu'il y a lieu de décréter un zonage agricole dans cette classe de pentes. D'autre part, le quart des terres se trouvent sur des terres en forte pente, en général en altitude en amont des plaines côtières et de périmètres urbains. La protection des richesses agricoles et des investissements urbains sont tributaires de la protection de ces terres. Un aménagement intelligent devrait comprendre une politique de paiement pour services écosystémiques en faveur de ces terres très pentues.

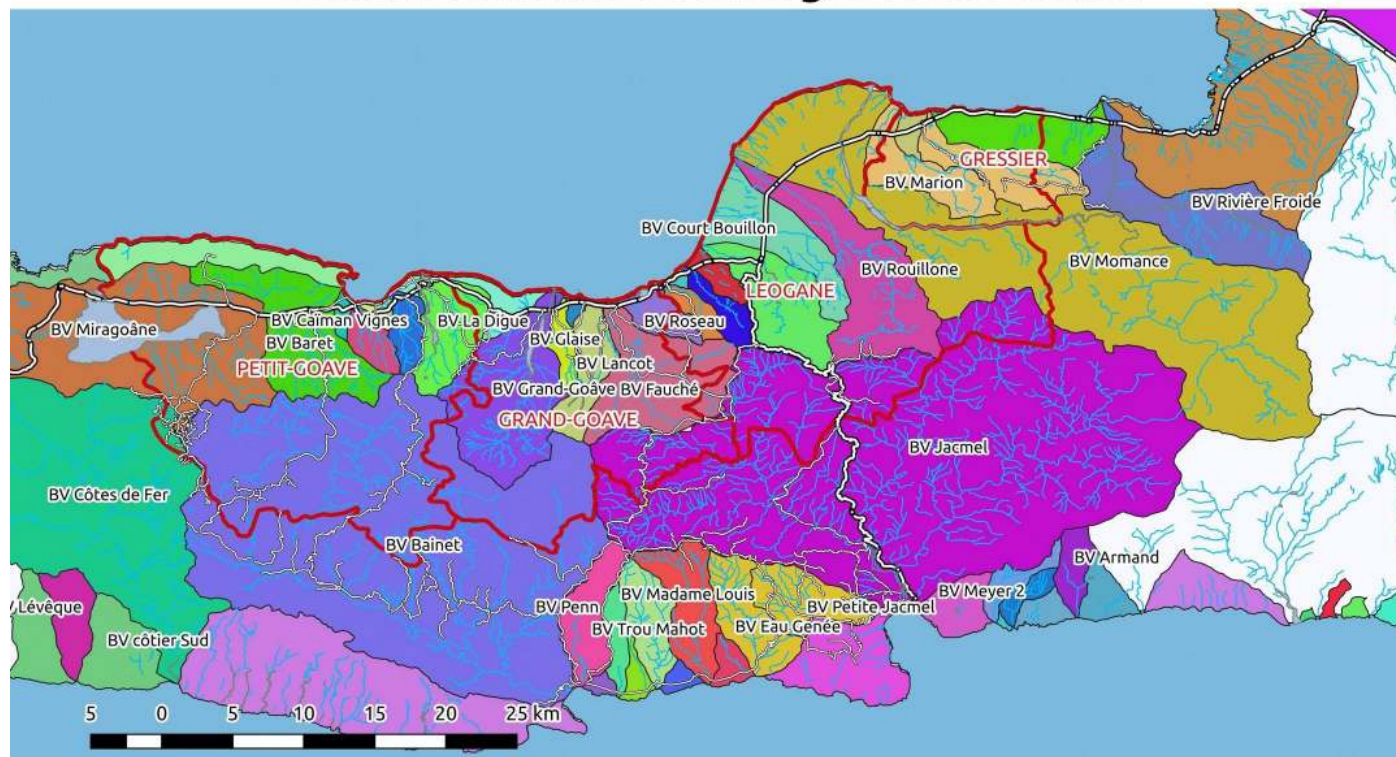
Tableau 2: Classes de pentes de la Région des Palmes

Classes de pente	Superficie		Pratique appropriée ⁴
	ha.	%	
1 : Pente faible (< 12%)	33 091	29%	Agriculture. Mécanisation possible avec tracteurs. Agriculture avec protection. Motoculteurs. Limitée à culture fruitière, agroforesterie et forêt.
2 : Pente moyenne (12-36%)	54 647	47%	
3 : Forte pente (> 36%)	27 335	24%	
Total	115 073	100%	

6.1.4 Bassins versants

La Région des Palmes s'étend sur une vingtaine de bassins versants. Ces bassins versants s'étendent en dehors de la région sur les départements des Nippes, du Sud et du Sud-Est ainsi que, dans le département de l'Ouest sur les communes de Carrefour et de Kenskoof. Cela signifie que l'aménagement du territoire de la Région ne peut faire l'économie de mesures concertées avec les régions voisines dans quatre (4) départements géographiques.

Bassins versants de la Région des Palmes



Carte 4: Bassins versants de la Région des Palmes

6.1.5 Climat

A) Précipitations⁵

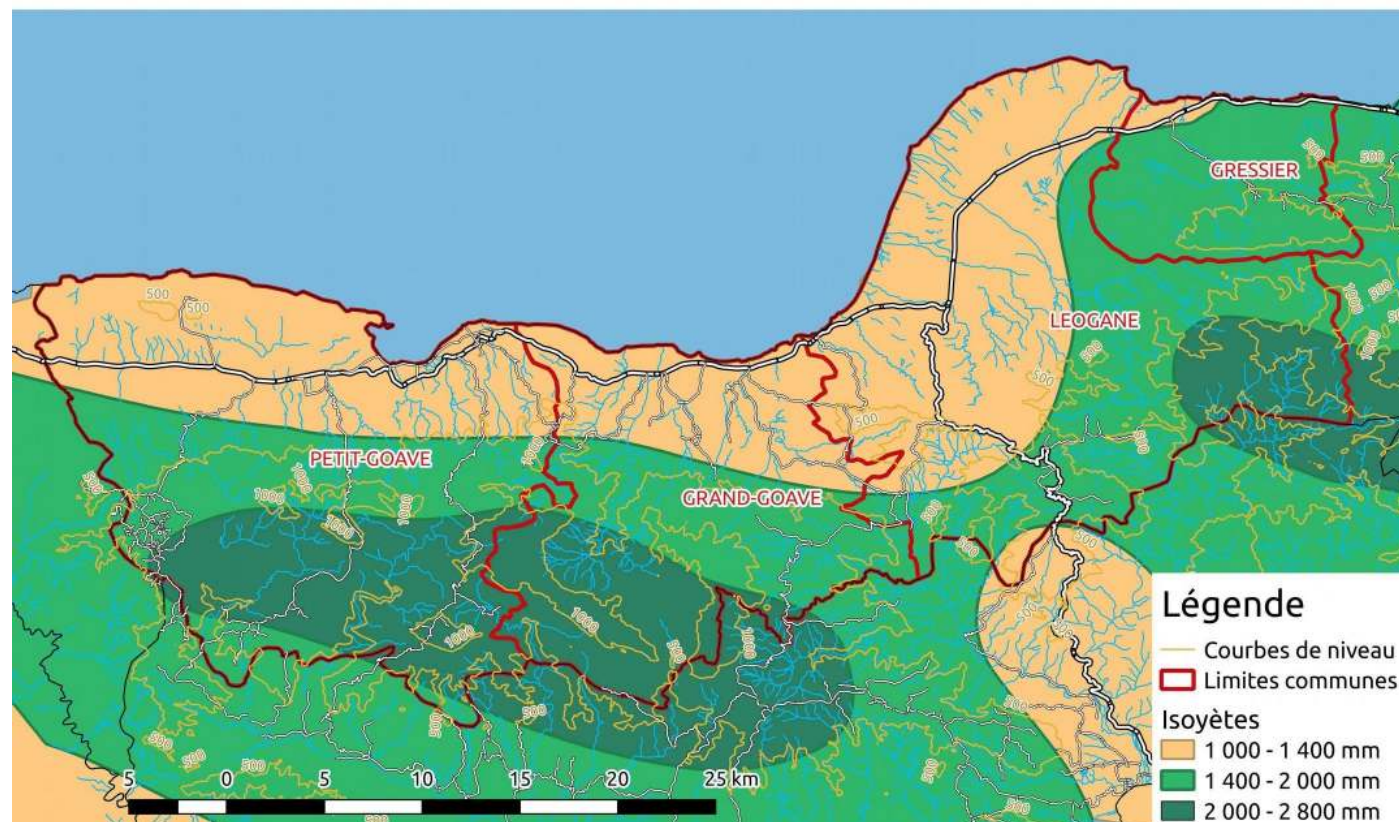
La Région des Palmes jouit d'un climat relativement humide. Les plaines côtières sont les moins favorisées avec des précipitations annuelles inférieures à 1 400 mm. La zone humide débute dans les mornes, entre 300 et 600 mètres environ qui en général bénéficie entre 1 400 et 2 000 mm de pluies l'an. Dans les plus hautes altitudes, les précipitations dépassent 2 000 mm l'an. Là encore il

4- Cette classification est inspirée de : T.C. Sheng (1990) : *Watershed management field manual*. FAO, Rome. p. 136

5- Les données de précipitation sont tirées de : OEA (1972) : *Mission d'Assistance Technique Intégrée de l'OEA en Haïti*. p. 452.

y a lieu d'insister sur la nécessité de paiements pour les services écosystémiques rendus par les terres d'altitude, services dont bénéficient les plaines agricoles et les villes côtières, ne serait-ce que pour l'approvisionnement en eau pour divers usages.

Distribution des précipitations dans la Région des Palmes



Carte 5: Distribution des précipitations dans la Région des Palmes

B) Aléas

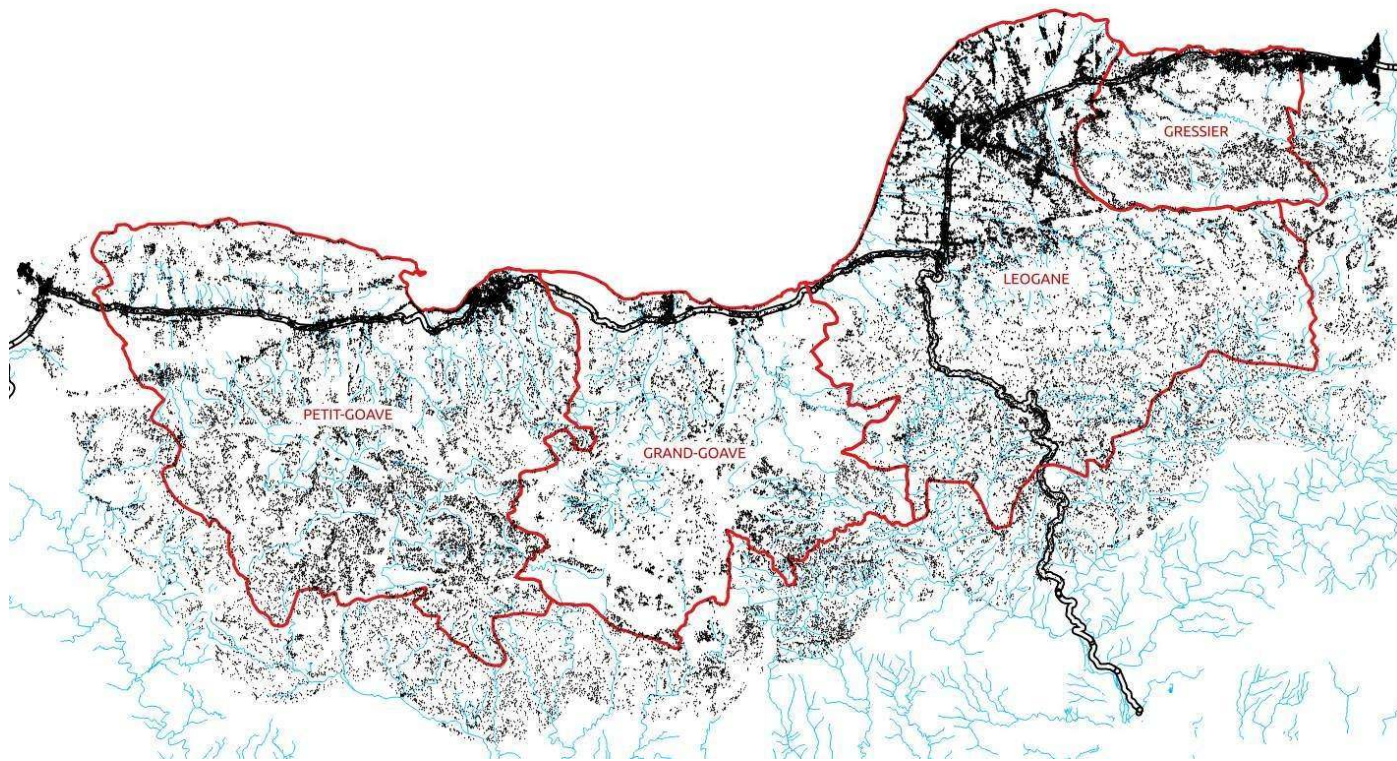
6.1.6 Occupation du sol en 201?

6.2 L'habitat dans la Région des Palmes

6.2.1 Identification des bâtis

Les bâtis de la région ont été identifiés par interprétation de photos aériennes de 2014. Tous les bâtis des quatre communes (Petit-Goave, Grand-Goave, Léogâne et Gressier) ont été pointés avec un débordement sur les communes avoisinantes de Carrefour, de Jacmel, de La Val-

lée de Jacmel, de Bainet, de Côte-de-Fer et de Miragoâne⁶. Au total, 174 985 bâtis ont été pointés dont 132 850 dans la Région.



Carte 6: Bâtis de la Région des Palmes

L'observation sommaire des points bâtis montre déjà une forte concentration en plusieurs endroits, surtout le long des routes nationales alors que des lacunes peuvent être observées çà et là, particulièrement dans la commune de Grand-Goave.

6.2.2 Unités homogènes de densité de l'habitat

6.2.3 Analyse des agglomérations

Pour identifier et délimiter les agglomérations, le logiciel Morpholim 1.5⁷ a été utilisé sur les bâtis. Ce logiciel a été conçu pour délimiter sans a priori les frontières urbaines, avec une approche « fractale »⁸. Un polynôme de quatrième degré a été jugé suffisant pour effectuer les calculs.

6- La Région des Palmes est délimitée avec une logique administrative : l'ensemble des 4 communes membres. Or, tout comme l'espace physique, l'espace social et économique ne respecte pas les divisions administratives. Dans une perspective de développement durable (économique d'abord), il est nécessaire de déborder les limites de la Région afin de tenter une analyse des bassins de vie des communautés.

7- Logiciel libre produit par le laboratoire THÉMA à Besançon (France) <https://sourcesup.renater.fr/morpholim/>

8- Pour une explication de cette approche, voir: [Frankhauser Pierre. L'approche fractale. Un nouvel outil de réflexion dans l'analyse spatiale des agglomérations urbaines. In: Population, 52^e année, n°4, 1997. pp. 1005-1040.](#)

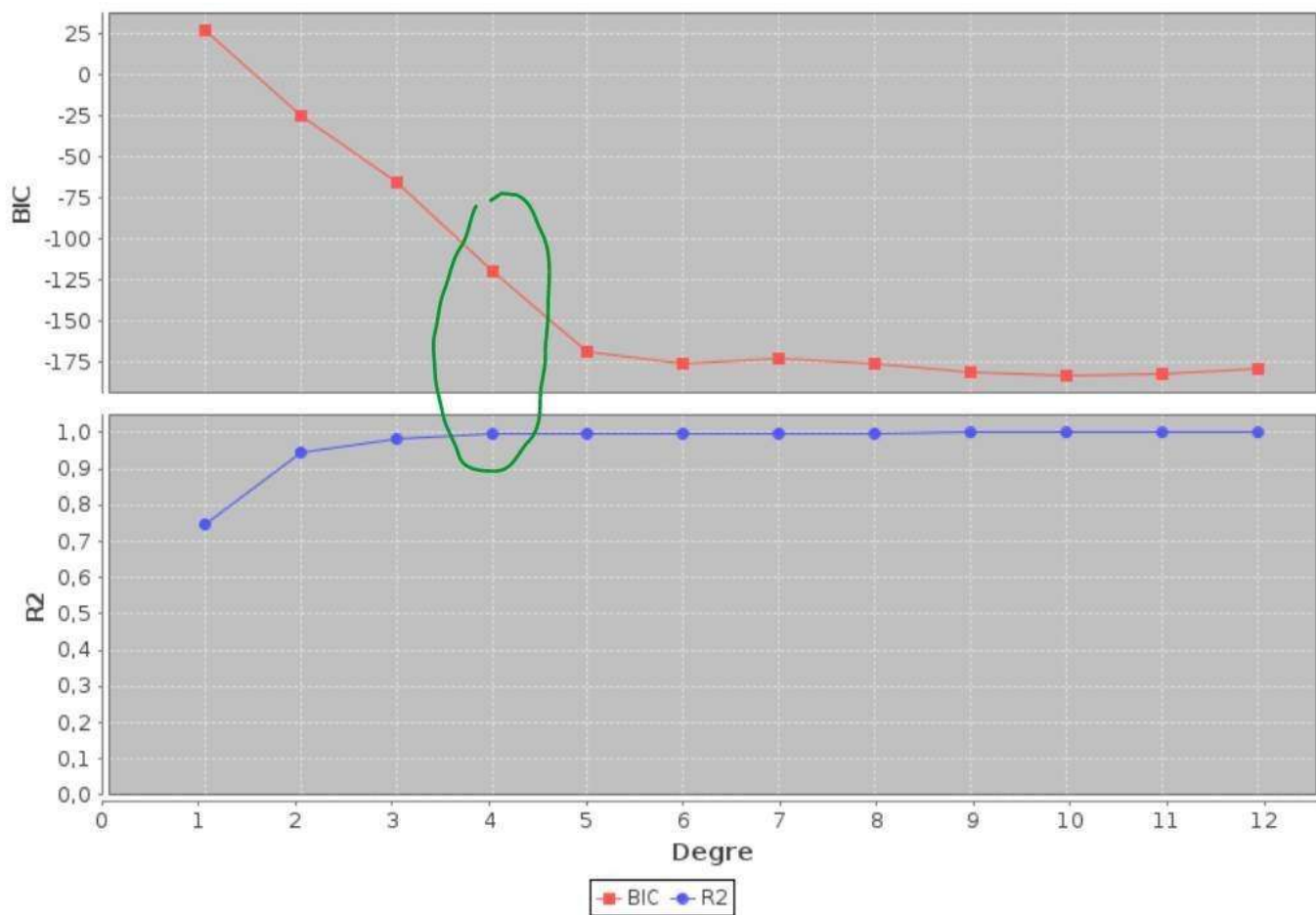


Figure 1: Choix du polynôme pour déterminer le seuil de distance entre bâtis.

C'est ainsi que le seuil de distance de 116 m. a été retenu pour regrouper les bâtis

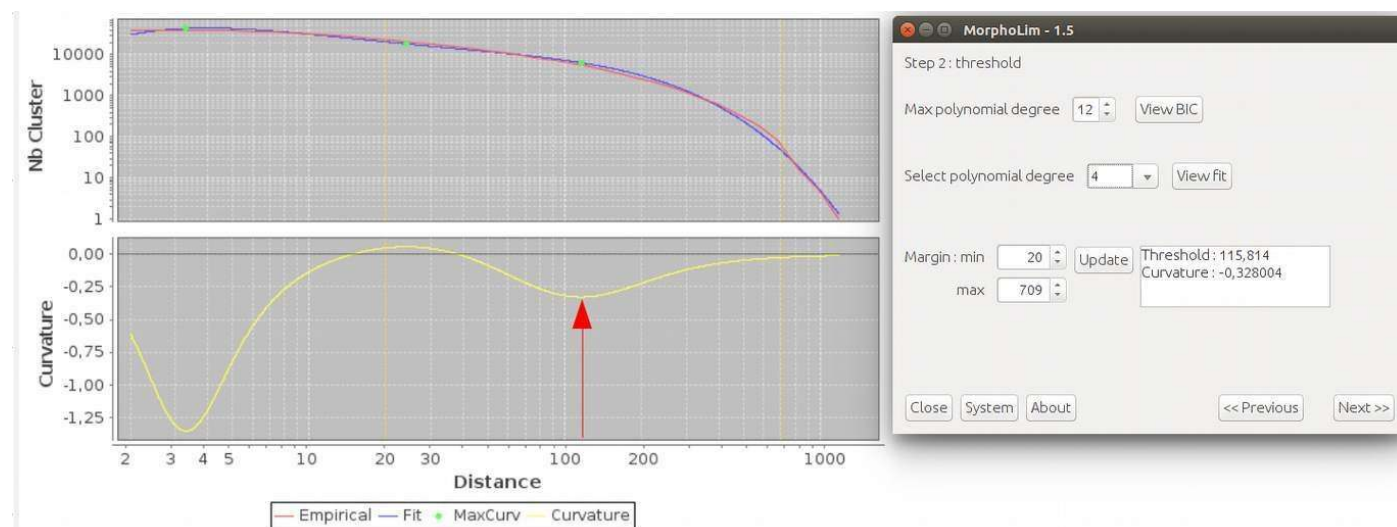
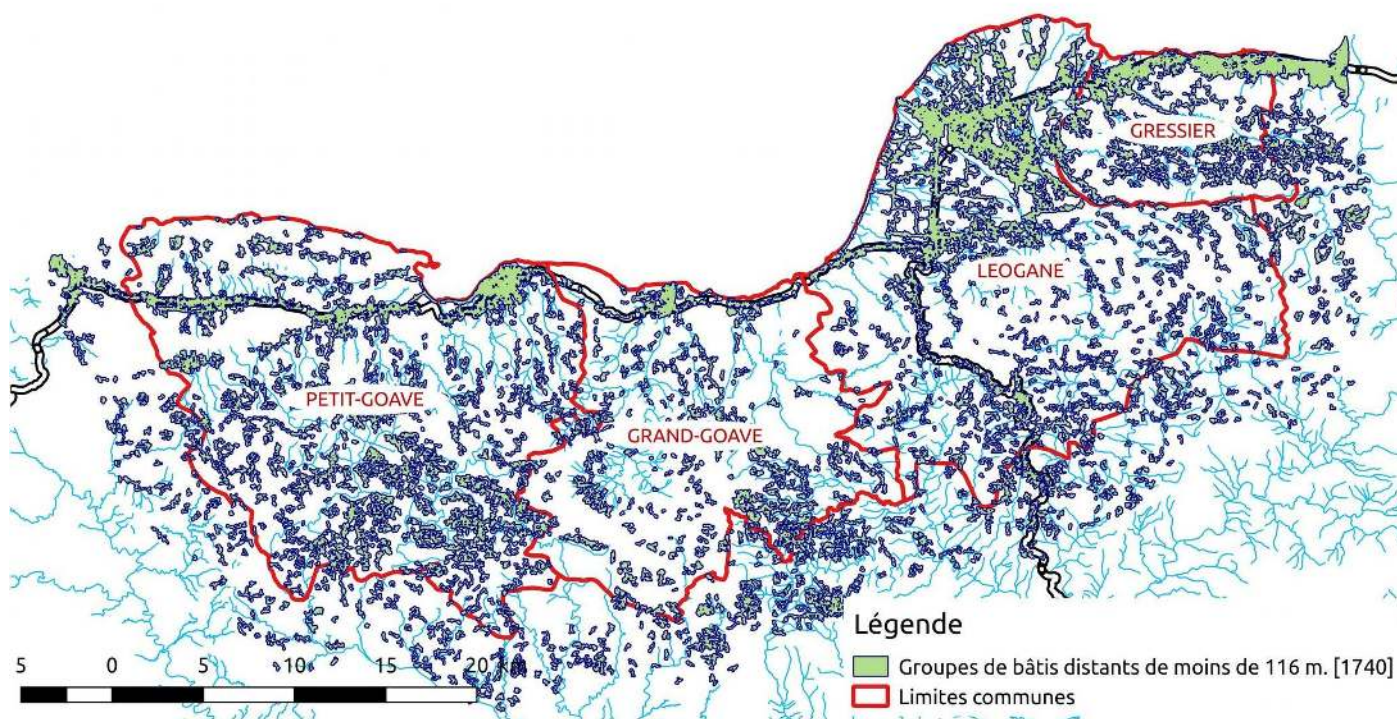


Figure 2: Identification du seuil de distance pour regrouper les bâtis

La Région compte 1 740 de ces regroupements de plus de 10 bâtis.



Carte 7: Groupements de bâtis de la Région des Palmes

Tout comme pour le Grand-Sud, les regroupement ainsi construits aboutissent parfois à des petites agglomérations qui dans certains cas fonctionnent ensemble. L'application d'un regroupement complémentaire de 200 m., comme cela a été appliqué pour le Grand-Sud Ouest⁹ ne produit pas un résultat satisfaisant. Cela conduit à de grands périmètres qui ne semblent pas constituer réellement des pôles qui animent des régions périphériques. Beaucoup de zones purement rurales ont été intégrées dans des agglomérations. Il a donc été décidé d'adopter une procédure plus collée à l'approche fractale à partir de laquelle a été conçue MorphoLim. Pour regrouper les petites agglomérations denses, ce ne sont pas les bâtis qui ont été utilisés mais les regroupements eux-mêmes (au seuil de 116 m.) pour être traités à nouveau avec MorphoLim. Un polynôme de 6e degré a été considéré.

9- J.F. Tardieu (2018) : *Rapport d'Analyse Territoriale du Grand Sud*. CNIGS, Port-au-Prince.

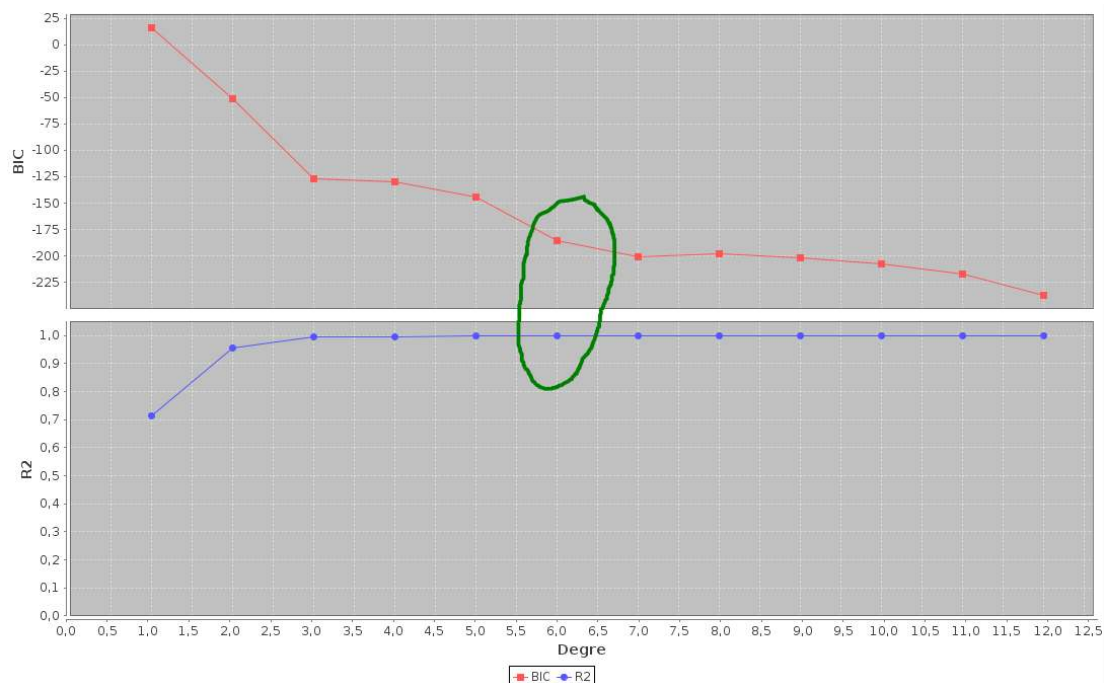


Figure 3: Choix du polynôme pour déterminer les agglomérations

Ce polynôme conduit à un seuil de distance de 129 m.

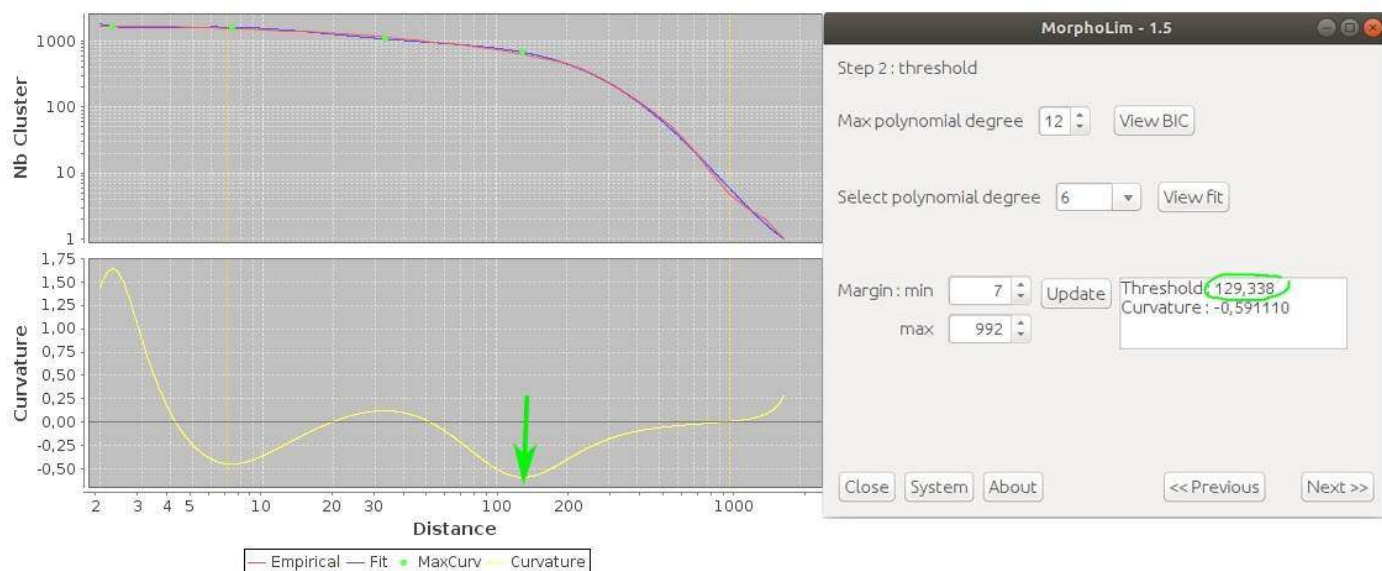


Figure 4: Seuil de distance pour agglomérer les groupes de bâtis

Ces nouveaux regroupements mènent à un résultat assez satisfaisant avec 116 périmètres de plus de 100 bâtis dont 12 comprennent plus de 1 000 bâtis. Cependant :

- 5 groupements faisant de toute évidence partie de l'agglomération Léogâne / Gressier y ont été intégrés ;

- Trou Canari a été intégré à l'agglomération de Delatre.

Tableau 3: Distribution de l'habitat dans la Région des Palmes élargie

	Nombre	Bâtis	
Villes / Bourgs (plus de 1 000 bâtis)	12	111 575	64%
Hameaux Région Palmes (100 à 1 000 bâtis)	76	20 709	12%
Hameaux hors Région Palmes	23	5 049	3%
Bâtis isolés	37 652	37 652	21%
Total bâtis		174 985	100%

La distribution des bâtis indique que la majorité de la population de la Région des Palmes vit dans des agglomérations de plus de 5 000 habitants¹⁰. Il est possible de présumer qu'il s'agisse en général d'agglomérations urbaines ou semi-urbaines¹¹. Cela sera discuté plus loin. **L'habitat dispersé est donc minoritaire**. Qui plus est, seulement 21 % de la population vit dans des bâtis isolés. Anglade avait déjà critiqué l'idée courante qui voudrait que l'habitat dispersé soit la norme en Haïti :

« Les images que charrie habitat dispersé sont celles d'une population de quatre millions de paysans éparpillés et solitaires, vivant sans aucun lien les uns avec les autres et survivant dans une autarcie presque complète. La perspective d'aménagement qui découle de cette conception va nécessairement prôner des modèles de regroupement de cette population dans des agglomérations à créer (...) Le problème devient vite insurmontable et le paysan est accusé d'être le seul responsable de son extrême pauvreté, de son incapacité à accueillir des services sociaux, à recevoir un encadrement minimal, compte tenu de son habitat dispersé. Tel est le discours de laisser-faire, lese-grennen, et la commode justification que fournit cette notion à travers la littérature sur le monde rural haïtien.

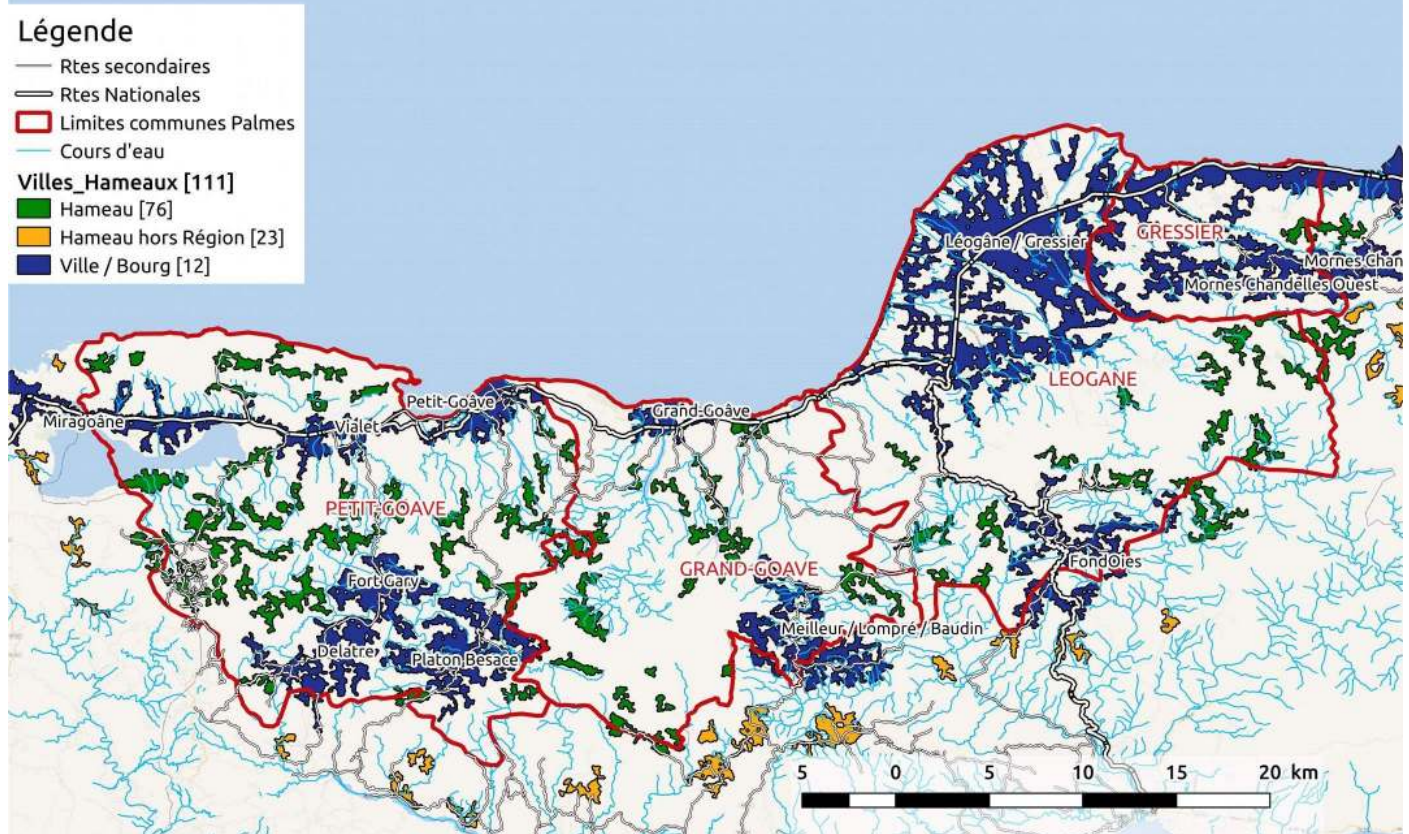
L'habitat rural dispersé n'a jamais existé sur terre haïtienne en tant que forme prédominante. »¹²

10-Ici, les ensembles de plus de 1 000 bâtis déterminés par la méthode sus-citée sont considérés comme « villes » ou « bourgs ». Les ensembles de 100 à 1 000 bâtis sont dénommés « hameaux ». Les autres bâtis sont dits isolés. En considérant 4.7 habitant par bâti, le seuil de 1 000 bâtis permet d'inclure toutes les agglomérations de plus de 5 000 habitants.

11-Semi-urbaine dans le sens que dans certains cas l'occupation dans l'agriculture est dominante.

12- Georges Anglade (1982) : *Atlas critique d'Haïti*. ERCE & CRC, Montréal. p. 36.

Agglomérations de la Région des Palmes



Carte 8: Distribution de l'habitat dans la Région des Palmes

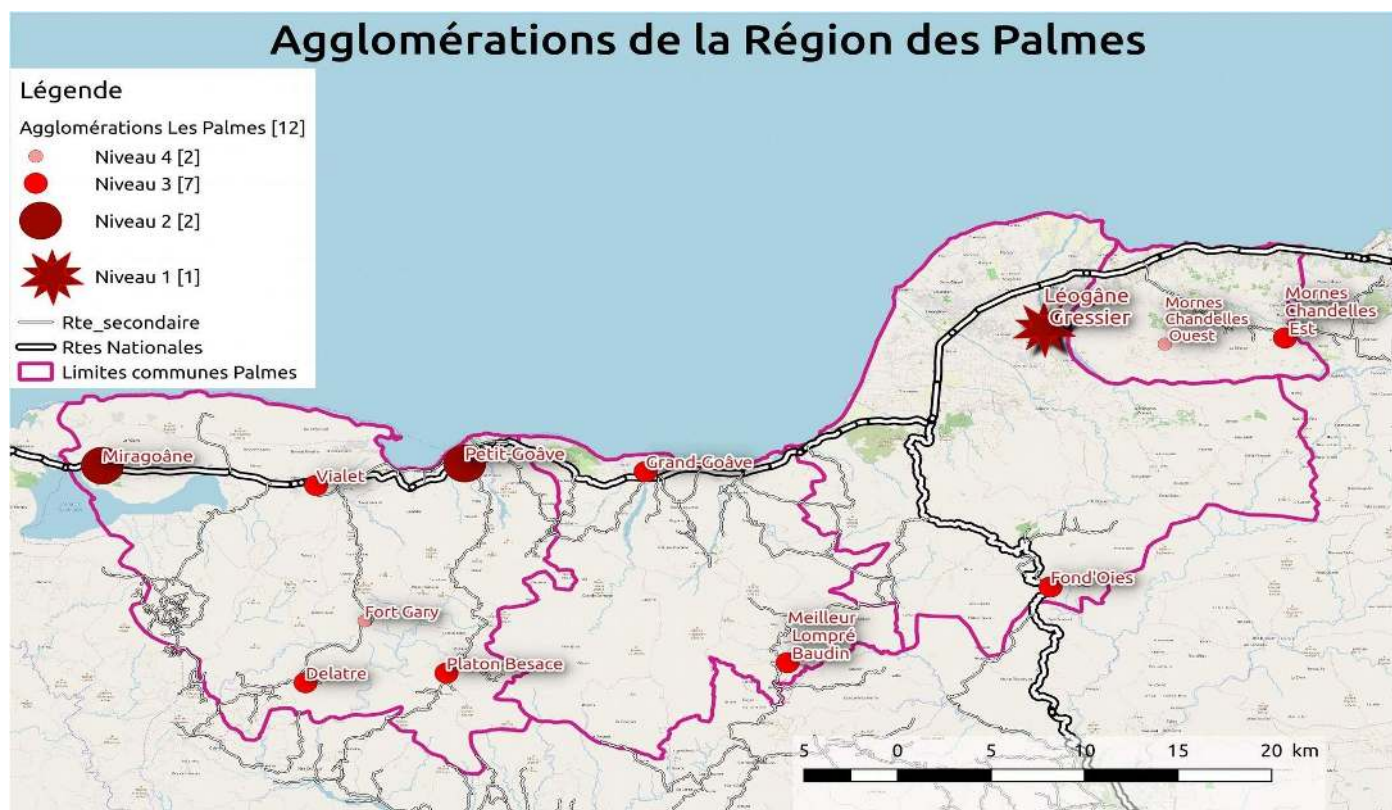
Cela revêt une importance capitale pour un aménagement rationnel du territoire centré sur le développement polarisé tel que voulu par le Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH)¹³.

Les villes et bourgs de la Région se trouvent soit sur la plaine côtière, de Miragoâne à Gressier, soit sur les sommets des Massifs de La Selle et de La Hotte, de Delatre à Fond'Oies. En dehors de cela, on trouve plutôt les hameaux et l'habitat isolé pris en sandwich entre la côte et les sommets.

13-Il est cependant important de mentionner que le PSDH conçoit le développement polarisé de façon tout à fait débile. Voir : [J.F. Tardieu \(2015 \) : Le redécoupage territorial administratif, un impératif pour l'aménagement du territoire d'Haïti. In : Aménagement du Territoire. CRESFED / UNASUR, Port-au-Prince.](#)

7. LES RÉGIONS POLARISÉES

7.1 Les villes et bourgs



Carte 9: Hiérarchie des agglomérations de la Région des Palmes

L'examen de la courbe rang-taille des bâtis conduit à établir une hiérarchie sur 4 niveaux des 12 villes et bourgs de la Région¹⁴.

Tableau 4: Distribution rang-taille des villes et bourgs de la Région des Palmes

Rang	Villes / Bourg	Bâtis observés	Théorique	Déficit	Niveau
1	Léogâne / Gressier	67 836	67 836	0.0%	1
2	Petit-Goâve	8 574	29 814	247.7%	2
3	Miragoâne	7 253	5 301	-26.9%	
4	Vialet	4 008	5 156	28.6%	3
5	Fond'Oies	3 752	3 076	-18.0%	
6	Mornes Chandelles Est	3 610	3 022	-16.3%	

14-Voir : <https://geographieconomique.blogspot.com/2018/03/classer-les-villes-selon-leur.html> Ici, le seuil de déficit de 28 % a été retenu pour le changement de niveau.

Rang	Villes / Bourg	Bâtis observés	Théorique	Déficit	Niveau
7	Platon Besace	3 552	3 007	-15.3%	
8	Grand-Goâve	3 525	3 032	-14.0%	
9	Meilleur / Lompré / Baudin	3 489	3 065	-12.1%	
10	Delatre	3 385	3 079	-9.0%	
11	Fort Gary	1 953	3 023	54.8%	4
12	Mornes Chandelles Ouest	1 400	1 761	25.8%	

Le graphique rang-taille montre visuellement l'évidence de ce classement. Par contre, le regroupement des classes défie les discours habituels basés sur les chefs-lieux administratifs. De plus, la délimitation de la commune de Gressier s'écarte d'une logique communautaire qui serait basée sur les « *bassins de vie* » des populations. Il y a donc lieu de procéder à un examen plus minutieux de ces agglomérations.

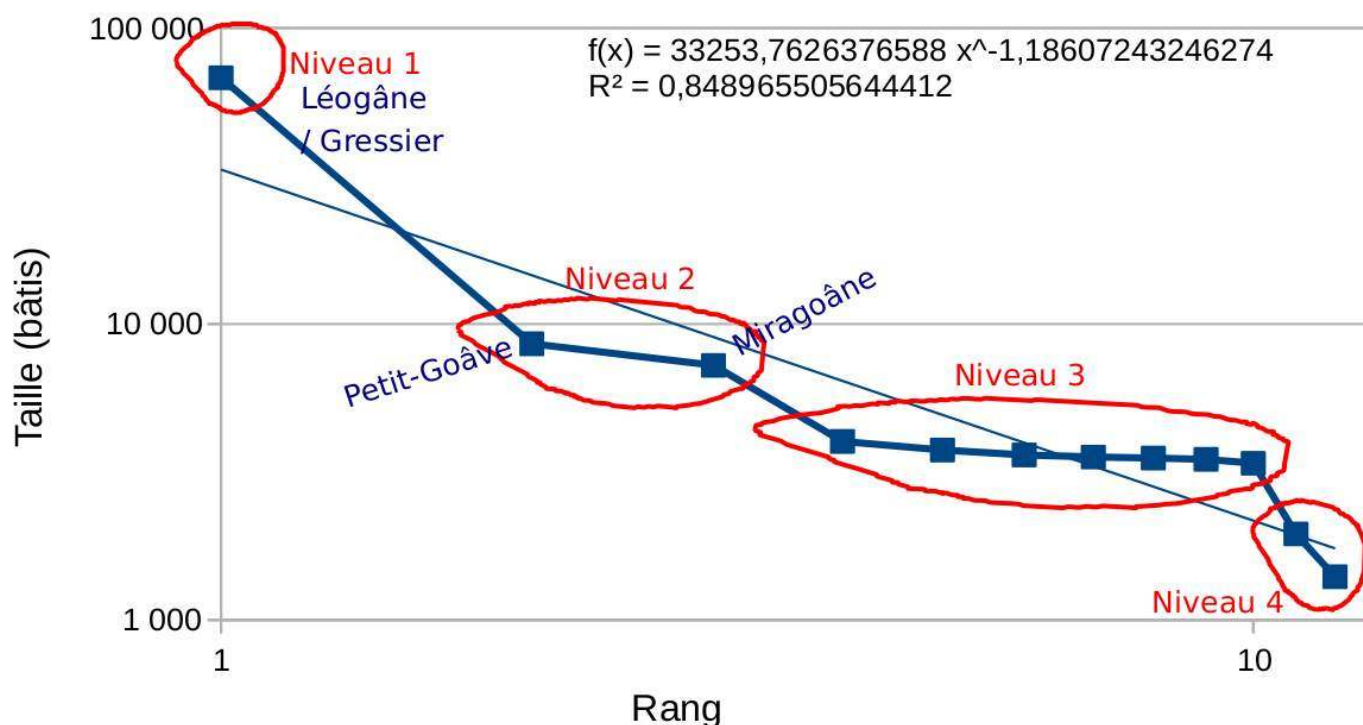


Figure 5: Courbe rang-taille des agglomérations de la Région des Palmes

Le nombre de bâtis indique le poids démographique des agglomérations. Il peut induire en erreur quand il s'agit d'évaluer les caractéristiques fonctionnelles telles que la répartition des travailleurs selon les secteurs économiques. La Région comprend un réseau urbain en pleine évolution. La ville progresse et le milieu rural change. La densité combinée au nombre de bâtis permet de mieux comprendre la dynamique des lieux centraux. Une forte densité indique une plus forte pro-

portion de la population engagée dans les secteurs secondaires et tertiaires qui sont généralement des fonctions urbaines.

Tableau 5: Densité et dénomination des grandes agglomérations de la Région des Palmes

Rang	Villes / Bourg	Bâtis	Bâtis / km²	Dénomination
1	Léogâne / Gressier	67 836	737	Ville
2	Petit-Goâve	8 574	1 031	Ville
3	Miragoâne	7 253	570	Ville
4	Violet	4 008	568	Ville
5	Tombe Gâteau (Fond'Oies)	3 752	245	Bourg
6	Mornes Chandelles Est	3 610	247	Bourg
7	Platon Besace	3 552	233	Bourg
8	Grand-Goâve	3 525	890	Ville
9	Meilleur / Lompré / Baudin	3 489	228	Bourg
10	Delatré	3 385	236	Bourg
11	Fort Gary	1 953	232	Bourg
12	Mornes Chandelles Ouest	1 400	218	Bourg

Les agglomérations conséquentes de plus de 1 000.bâtis ont toutes une forte densité (plus de 200 bâtis au km² ce qui correspond sans doute à plus de 700 habitants au km²). Mais l'ensemble peut facilement se répartir en deux catégories :

- les agglomérations de moins de 250 bâtis au km² qui sont dénommées **bourgs** et
- celles de plus de 550 bâtis au km² qui sont dites **villes**.

Il est présumé que les premières abritent encore une population fortement engagée dans l'agriculture. Ces centres peuvent toutefois bénéficier d'une forte valeur centrale. Le gros **bourg** de Tombe Gâteau (Fond'Oies) est aussi peuplé que la **ville** de Grand-Goâve mais il comprend une proportion de paysans bien plus forte. Cela n'enlève rien au potentiel polarisant de Tombe Gâteau mais les deux unités ne peuvent être traitées de la même manière.

Ces réflexions permettent de mieux cadrer l'examen des agglomérations selon leur niveau en fonction de leur poids démographique.

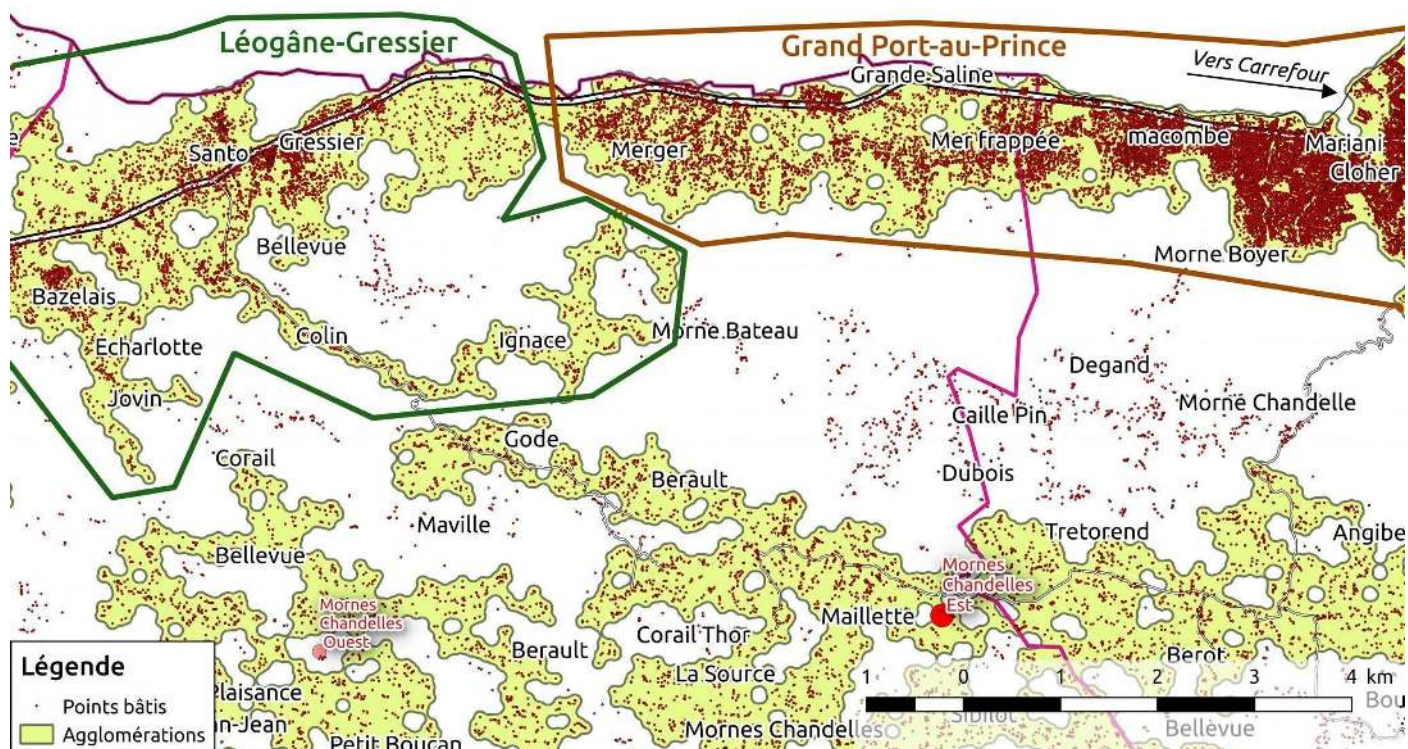
7.1.1 Niveau 1

L'agglomération « Léogâne - Gressier », prolongement de la Région Métropolitaine de Port-au-Prince est sans conteste le centre le plus important de la Région des Palmes. C'est la porte d'entrée du Grand-Sud sur la Métropole.

En première analyse, cette agglomération comprend près de 70 000 bâtis qui abritent une population approchant 300 000 habitants. Cependant, la connaissance du milieu conduit à un examen morphologique plus détaillé de la distribution des bâtis.

Tous les bâtis de la commune de Gressier ont été identifiés ainsi que ceux d'un léger débordement dans la commune de Carrefour. L'observation de la carte des bâtis de ce qui a été considéré au départ comme l'agglomération de Léogâne - Gressier montre une rupture entre la localité de Merger et la ville de Gressier. La concentration des bâtis, extrêmement serrée à Mariani se relâche jusqu'à Merger pour se resserrer vers la ville de Gressier. Merger fait partie intégrante du Grand Port-au-Prince tandis que Gressier forme un tout avec Léogâne, en périphérie de la zone métropolitaine.

Agglomération de Léogâne-Gressier & Grand Port-au-Prince



Carte 10: Rupture entre l'agglomération de Léogâne-Gressier et le Grand Port-au-Prince

Cela n'enlève pas à l'agglomération Léogâne-Gressier sa position prépondérante dans la Région des Palmes. Si le périmètre allant de Merger à Mariani est exclus, cette agglomération comprend tout de même environ 50 000 bâtis ce qui suppose une population autour de 235 000 habitants, toujours très loin devant Petit-Goâve et Miragoâne ensembles. Le fait de constituer une périphérie de Port-au-Prince confère d'office à cette agglomération certaines fonctions métropolitaines. Il est

possible d'y concevoir l'implantation d'activités économiques de haut niveau ; d'importantes industries agro-alimentaires par exemple, particulièrement pour la desserte du marché de Port-au-Prince.

Le pôle Léogâne-Gressier anime des régions à différentes échelles :

- Comme périphérie de Port-au-Prince, ce pôle anime (ou peut animer) l'ensemble du Grand-Sud incluant la Région des Palmes ainsi que les départements du Sud-Est, des Nippes, du Sud et de la Grand'Anse¹⁵.
- En tandem avec l'axe Petit-Goâve – Miragoâne, il anime la Région des Palmes élargie.
- Comme pôle local, il anime un territoire correspondant plus ou moins aux communes de Léogâne et de Gressier.

D'autre part, il faut considérer le caractère nodal de l'agglomération. Cela conduit à considérer un ensemble de territoires à plus grande échelle inclus dans l'agglomération.

7.1.2 Niveau 2

À l'extrémité ouest de la Région des Palmes, Petit-Goâve avoisine l'agglomération de Miragoâne. Tout comme Port-au-Prince est incontournable pour Léogâne-Gressier, il n'est pas possible d'ignorer Miragoâne dans la planification du développement de Petit-Goâve et de la Région des Palmes. Ces deux pôles : Petit-Goâve et Miragoâne, mis ensemble ont un potentiel central très important. Ce sont certes des centres urbains traditionnels du bord-de-mer mais leur position a changé avec l'accomplissement de la centralisation de l'espace à Port-au-Prince. Le pouvoir économique de ces villes est désormais en train d'échapper aux oligarchies régionales qui ont, pour beaucoup, migré à Port-au-Prince tandis que de nouveaux acteurs ont émergé, originaires de la paysannerie marronne ; la diaspora étant très présente dans cette dynamique (voir fig. 6).

7.1.3 Niveau 3

Les 7 agglomération de 3e niveau sont assez différentes l'une de l'autre :

1. Grand-Goâve est une ville traditionnelle de bord-de-mer. Son développement est limité par sa proximité avec la Région Métropolitaine de Port-au-Prince qui y exerce une très forte attraction. Elle est aussi sujette à une attraction non négligeable de Petit-Goâve et Mira-

¹⁵-Voir [J.F. Tardieu \(2011\) : Étude socio-économique pour la construction du marché public de Gressier . Bureau de la Coopération Allemande \(GIZ\) / Mairie de Gressier.](#)

goâne d'une part et de Léogâne d'autre part, cette dernière servant de relais à Port-au-Prince.

2. Violet, grand marché à caractère rural est en train de se transformer en pôle urbain en lien avec Miragoâne et Petit-Goâve. Il faut s'attendre alors que sa valeur centrale augmente encore avec la constitution d'une conurbation Miragoâne – Violet – Petit-Goâve.
3. Morne Chandelle est un bourg qui est en devenir une zone résidentielle qui n'a pas grand valeur centrale ; elle est en périphérie de Port-au-Prince. À moyen terme, elle devrait totalement intégrer l'« espace des cités ».
4. Meilleur-Lompré-Baudin, est un bourg semi-rural qui se développe et se détache de l'influence qu'exerçait naguère le quartier de Trouin qui est un centre complètement détrôné.
5. Fond'Oies, à mi chemin entre Léogâne et Jacmel s'impose comme pôle intermédiaire sur la route nationale avec un important marché public. C'est un bourg habité par une majorité de paysans mais qui se transforme pour devenir à moyen terme une vraie ville.
6. Platon Besace et Delatre sont certainement les plus isolés des centres de ce niveau. C'est peut-être cet isolement même qui leur a permis de se développer. À moyen terme, Besace et Delatre vont se renforcer en s'agglutinant avec Fort-Gary pour former une seule agglomération.

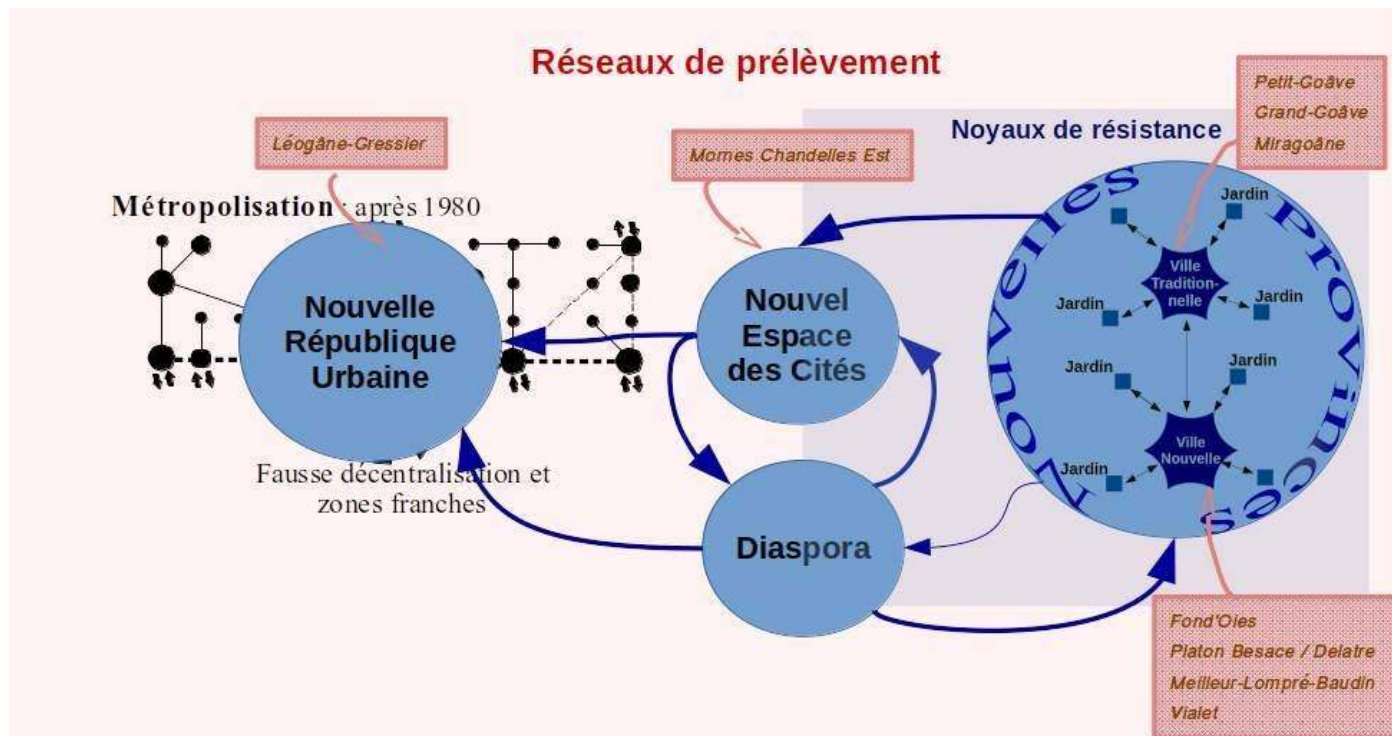


Figure 6: Position des agglomérations de la Région des Palmes dans la formation sociale haïtienne

Meilleur-Lompré-Baudin, Fond'Oies, Vialet, Platon Besace et Delatre méritent une attention toute particulière. Ce sont des nouvelles agglomérations qui ont pu émerger avec la métropolisation de l'espace qui, avec le relâchement du contrôle de l'État sur le milieu rural et des provinces en général, a permis aux noyaux de résistance de constituer des pôles marrons issus des marchés ruraux¹⁶. Ce sont donc les centres les plus prometteurs pour le « raccourci » prôné par Georges Anglade :

« Les deux voies de résolution du conflit sont, d'une part, la tendance en cours à la désarticulation des noyaux comme palier de regroupement pour une confrontation directe d'une force de travail émiettée face au capital structuré et centralisé et, d'autre part, et c'est cela le raccourci d'alternative, le renforcement volontaire de ces noyaux dans leur capacité de collusion en contraignant le capital et les pouvoirs à s'articuler à ces regroupements. »¹⁷

7.1.4 Niveau 4

Les agglomérations de 4e niveau sont appelées à disparaître par assimilation à des centres de plus haut niveau. C'est le cas de Fort-Gary mais aussi de Mornes Chandelles Ouest, cette dernière

16-Voir : J.F. Tardieu : 9- Les places centrales haïtiennes: Villes et marchés publics <https://geographieconomique.blogspot.com/2012/03/9-les-places-centrales-haitiennes.html>

17-Georges Anglade : *Atlas critique d'Haïti*. ERCE & CRC, Montréal 1982. p. 9.

étant destinée à intégrer Léogâne-Gressier et, par extension, Port-au-Prince. L'examen de la carte conduit cependant à regrouper Delatre et Fort Gary qui devraient être considérés comme pôle unique avec Besace.

7.1.5 Les hameaux

Les hameaux sont de petites agglomérations a priori essentiellement rurales où la population paysanne se regroupe. Hors des périmètres urbains, ces hameaux devraient être au centre de la desserte des services de proximité à la population rurale ; ces services ne doivent pas être dispersés ; la population de l'est pas. Les hameaux comprenant plus de 350 bâtis (environ 1 500 habitants) feront l'objet d'une attention particulière.

7.2 Lieux centraux

7.2.1 Hiérarchie des lieux centraux : les emplois urbains¹⁸

L'étude de la distribution des bâtis dans les agglomération donne une bonne idée des lieux centraux de la Région. Elle indique certainement le poids démographique et indirectement le volume d'activités économiques dans les agglomérations. L'enquête sur les infrastructures permet d'approfondir les fonctions économiques des agglomérations urbaines, villes et bourgs. Le nombre d'emplois est un indicateur qui permet de préciser l'impact du poids démographique sur l'économie et d'établir une hiérarchie des agglomérations comme lieux centraux.

La distribution rang-taille du nombre d'emplois dans les **établissements** des agglomérations urbaines de la Région mérite d'être examinée. Elle diffère quelque peu de la distribution des bâtis :

18-Les données analysées ici n'existent nulle part ailleurs. Elles sont précieuses pour indiquer le volume d'activités économiques. Cependant, elles concernent les emplois dans les entreprises ou institutions des secteurs secondaire et tertiaire logés dans des bâtis identifiés. Ce fait conduit à pratiquement ignorer plusieurs occupations secondaires ou tertiaires regroupant un nombre important d'agents. C'est le cas des commerçants ambulants, des vendeuses des marchés publics, des chauffeurs de taxi-motos, de nombreux artisans (dans la maçonnerie, l'ébénisterie et la couture). Cette lacune déprécie probablement les villes nouvelles issues de la société maronne, des noyaux de résistance. Cette dépréciation est augmentée par le fait que les établissements isolés, particulièrement dans les agglomérations à topographie très accidentée courent beaucoup plus de risques de ne pas avoir été touchés par les enquêteurs. Pour palier ce biais, l'échelle de Guttman sera utilisée pour valider la hiérarchie construite avec le volume d'emplois.

Tableau 6: Distribution rang-taille des emplois de la Région des Palmes

Ville / bourg	Bâtis			Emplois				
	Nombre	Rang	Niveau	Rang	Observés	Théoriques	Déficit	Niveau
Léogâne / Gressier	67 836	1	1	1	14 373	14 373	0,0%	1
Miragoâne	7 253	3	2	2	2 994	6 205	107,2%	2
Petit-Goâve	8 574	2	2	3	2 555	1 832	-28,3%	
Fond'Oies	3 752	5	3	4	1 266	1 803	42,4%	3
Violet	4 008	4	3	5	821	966	17,7%	
Grand-Goâve	3 525	8	3	6	794	658	-17,1%	
Delatré	3 385	10	3	7	629	659	4,7%	
Meilleur / Lompré / Baudin	3 489	9	3	8	615	535	-13,0%	4
Platon Besace	3 552	7	3	9	313	533	70,3%	
Mornes Chandelles Est	3 610	6	3	10	269	275	2,4%	
Mornes Chandelles Ouest	1 400	12	4	11	202	240	18,6%	
Fort Gary	1 953	11	4	12	11			

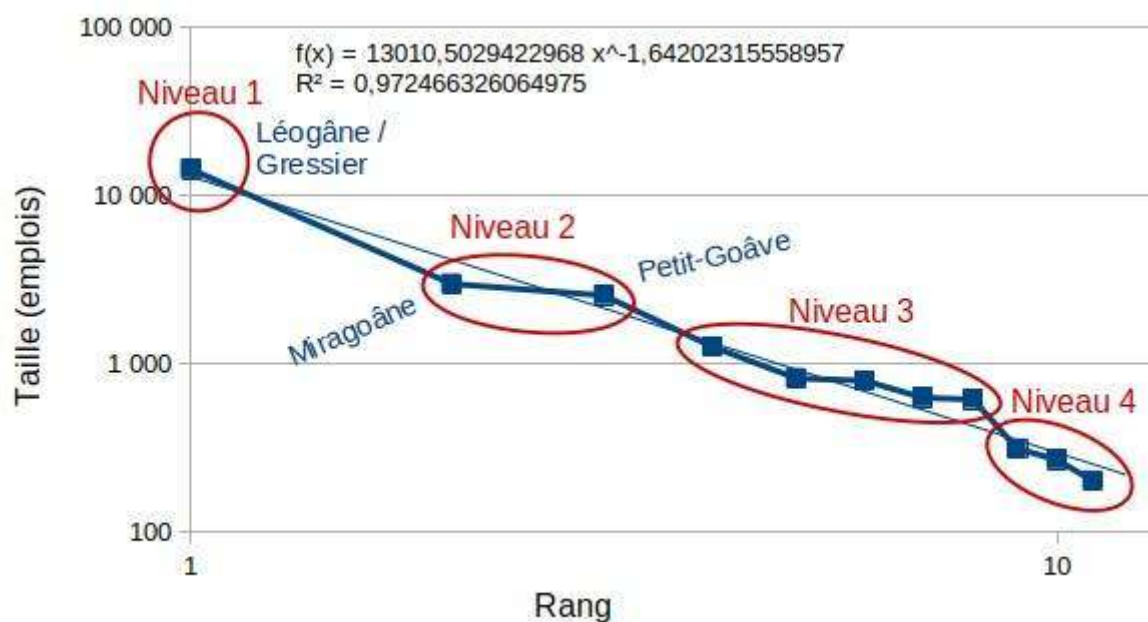
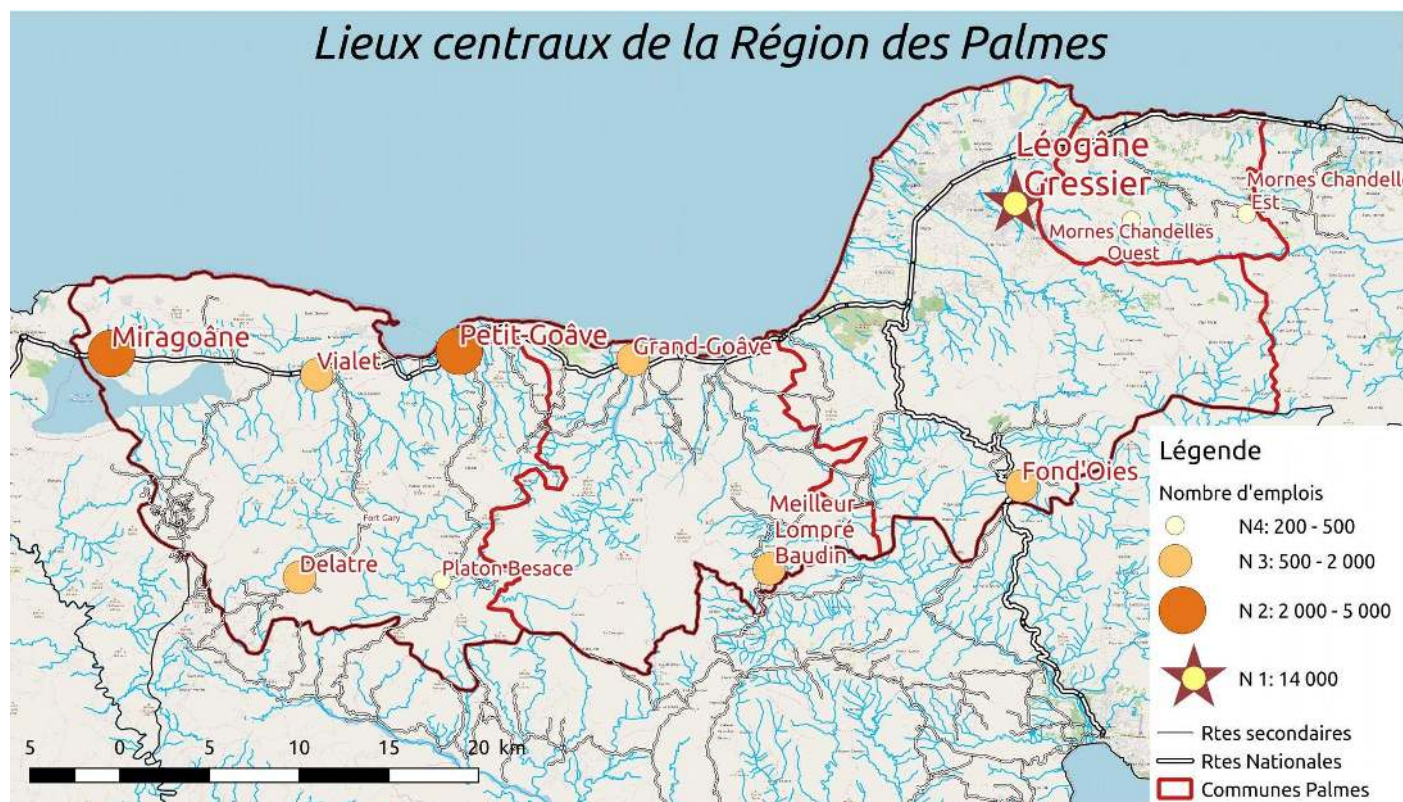


Figure 7: Courbe rang-taille des emplois de la Région des Palmes

- L'agglomération de Léogâne-Gressier demeure nettement en tête.
- Miragoâne et Petit-Goâve gardent toujours le niveau 2.



Carte 11: Lieux centraux de la Région des Palmes selon les emplois

- Platon Besace passe du niveau 3 au niveau 4 tandis que Fort Gary qui était au niveau 4 pour les bâtis est absente dans la hiérarchie des emplois. Delatre absorbe probablement les activités économiques de la zone. Il faut présumer que ces 3 agglomérations animent une communauté, un bassin de vie qui s'étend sur 4 sections communales. Le principal lieu central de cette communauté est Delatre qui « absorbe » les activités de plus haut niveau. Comme dit plus haut, ces 3 agglomérations vont s'agglutiner pour former un seul bourg.
- Morne Chandel Est passe du niveau 3 pour les bâtis au niveau 4 pour les emplois. C'est une zone résidentielle liée à Carrefour et, de façon plus large au Grand Port-au-Prince. C'est pourquoi son poids en matière d'emplois (d'activités économiques aussi) est réduit par rapport à son poids démographique.

7.2.2 Validation de la hiérarchie

Le scalogramme de Guttman a été utilisé pour valider la hiérarchie des agglomérations de la Région des Palmes construite à partir des emplois. Pour calculer l'indice de centralité avec l'échelle de Guttman, la présence de 46 activités des secteurs secondaire et tertiaire ont été éva-

lués pour les 12 agglomérations. Ces activités sont listés en annexe ainsi que la démarche pour obtenir les indices.

Tableau 7: Emplois et indice de centralité selon l'échelle de Guttman

Ville / bourg	Emplois		Échelle de Guttman		Niveau	Nombre
	Nombre	Rang	Indice de centralité	Rang		
Léogâne / Gressier	14 373	1	20,5	1	1	1
Miragoâne	2 994	2	16,2	3	2	2
Petit-Goâve	2 555	3	16,2	2		
Fond'Oies	1 266	4	9,8	4	3	5
Violet	821	5	8,5	6		
Grand-Goâve	794	6	8,6	5		
Delatre	629	7	5,6	7		
Meilleur / Lompré / Baudin	615	8	4,8	8		
Platon Besace	313	9	3,1	10	4	3
Mornes Chandelles Est	269	10	3,7	9		
Mornes Chandelles Ouest	202	11	2,9	11		
Fort Gary	11	12	0,4	12	n.a.	1
Hameaux	n.a.	n.a.	0,0	n.a.	n.a.	20
TOTAL CENTRALITÉ			100,0			

Comme le montre le tableau ci-haut, il y a très peu de différence dans le classement des agglomérations selon le volume d'emplois et le classement selon l'indice de centralité calculé avec l'échelle de Guttman. Les changements de rangs se font à l'intérieur des classes (niveaux) d'agglomérations. L'indice de centralité calculé à partir de 46 sous-secteurs économiques ne pourrait changer de façon substantielle avec l'introduction des quelques agents économiques non prises en compte dans l'enquête. La concordance entre les deux classifications valide en quelque sorte la hiérarchie des agglomérations déterminée avec le volume d'emplois. Cependant, les différences entre agglomérations est moins accentuée pour l'indice de centralité ainsi calculé : la richesse fonctionnelle des agglomérations est moins que proportionnel à leur poids démographique ou économique.

En considérant les réflexions effectuées plus haut, les agglomérations classées au niveau 4 (Platon Besace, Mornes Chandelles Est et Mornes Chandelles Ouest) ainsi que Fort Gary sont intégrées soit à Delatre, soit à Léogâne, soit à Port-au-Prince. Elles ne doivent donc pas être considérée comme pôles.

Cela dit, il est important de garder en tête qu'il se peut que certaines activités du secteur secondaire ignorées soient motrices, polarisantes. C'est probablement le cas de l'artisanat utilitaire. D'autre part, les commerçantes des marchés publics jouent un rôle de cohésion communautaire qui doit nécessairement être pris en compte dans une dynamique de développement économique.

7.2.3 Conclusion sur la hiérarchie unidimensionnelle

Conformément à l'analyse effectuée plus haut portant à éliminer certaines agglomérations, la hiérarchie des villes, bourgs et hameaux de la Région des Palmes se présente tel qu'indiqué dans le tableau suivant. Cette hiérarchie correspond presque exactement à la distribution de lieux centraux selon le principe de marché de Christaller¹⁹.

Tableau 8: Hiérarchie unidimensionnelle des lieux centraux de la Région des Palmes

Niveau	Centres	Nombre observé	Nb. selon le principe de marché de Christaller
1	Léogâne / Gressier	1	1
2	Miragoâne et Petit-Goâve	2	2
3	Fond'Oies, Vialet, Grand-Goâve, Delatre et Meilleur/Lompré/Baudin	5	6
	Hameaux	20	18
	TOTAL	28	27

Finalement donc :

1. Le pôle Léogâne / Gressier constitue le pôle géographique le plus important de la Région. Il constitue le hub entre la métropole de Port-au-Prince et le Grand-Sud qui comprend les départements géographiques de la Grand'Anse, du Sud, du Sud-Est et la Région des Palmes. En périphérie de Port-au-Prince, il peut héberger des activités économiques de très haut niveau soit pour le marché de la métropole soit pour celui du Grand-Sud.
2. Deux centres de second niveau, Miragoâne et Petit-Goâve représentent des pôles autonomes à l'autre extrémité de la Région. Ils distribuent des biens et services de haut niveau, à l'exception ce ceux réservés à la métropole. À long terme, ces centres sont destinés à se renforcer en constituant une conurbation linéaire en englobant Vialet.
3. Les centres de troisième niveau distribuent des biens et services centraux mais de niveau inférieur. Ils peuvent être classés en deux catégories :

19-Walter Christaller (1966) : *Central Places in Southern Germany*. Prentice-Hall, Englewood Cliffs USA p. 67.

- a. Grand-Goâve et Violet, à mi-chemin entre les centres de plus haut niveau (Léogâne et Petit-Goâve pour Grand-Goâve ; Petit-Goâve et Miragoâne pour Violet), desservent les zones intermédiaires.
 - b. Fond'Oies, Delatre et Meilleur/Lompré/Baudin constituent des pôles pour la sous-région de montagne humide plus ou moins éloignée des grands centres. Tombe Gâteau représente un cas d'espèce. En effet, il constitue également un centre intermédiaire entre Léogâne et Jacmel.
4. Les hameaux, regroupements ruraux, sont des centres pouvant héberger les activités secondaires et tertiaires de proximité.

7.3 Hiérarchie multifonctionnelle

Les résultats du scalogramme de Guttman conduit à seulement 9 % d'erreurs dans le classement unidimensionnel. Cela laisse présager que la hiérarchie multifonctionnelle comporte un facteur de masse qui explique le plus clair de la hiérarchie des lieux centraux de la Région.

Une analyse en composantes principales (ACP) a été effectuée avec le nombre d'employés par activité économique pour les 11 principales agglomérations²⁰. Comme prévu, un facteur de masse regroupe la majeure partie de la variance totale, soit 72 %. Les deux facteurs suivants, en plus de ne rassembler respectivement que 7 % et 5 % de la variance, ne font ressortir aucun groupe cohérent de sous-secteurs. La procédure n'est pas plus utile que l'approche unidimensionnelle. Toutes les variables concourent principalement à expliquer le facteur de masse comme le montre la figure suivante.

20-La procédure est expliquée en annexe. Le paquet FactoMineR développé par Agrocampus Rennes a été utilisé pour l'ACP.

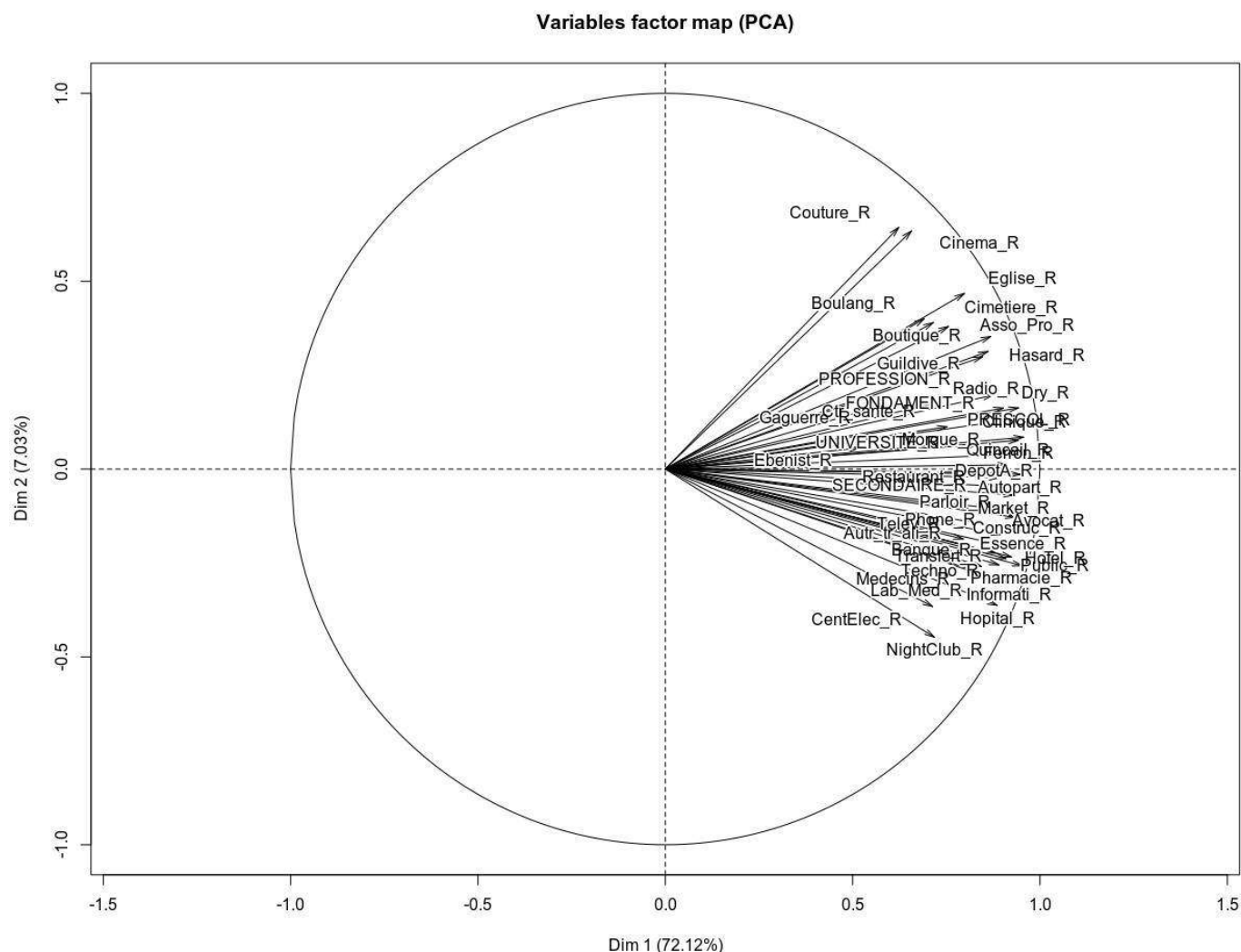


Figure 8: Position des variables de l'ACP

Une analyse hiérarchique produite à partir de l'ACP va dans le même sens que ce qui a été établi plus haut. Léogâne se distingue nettement. En second lieu, Miragoâne et Petit-Goâve s'affirment. Les autres villes ou bourgs peuvent être regroupés dans la même classe (cluster).

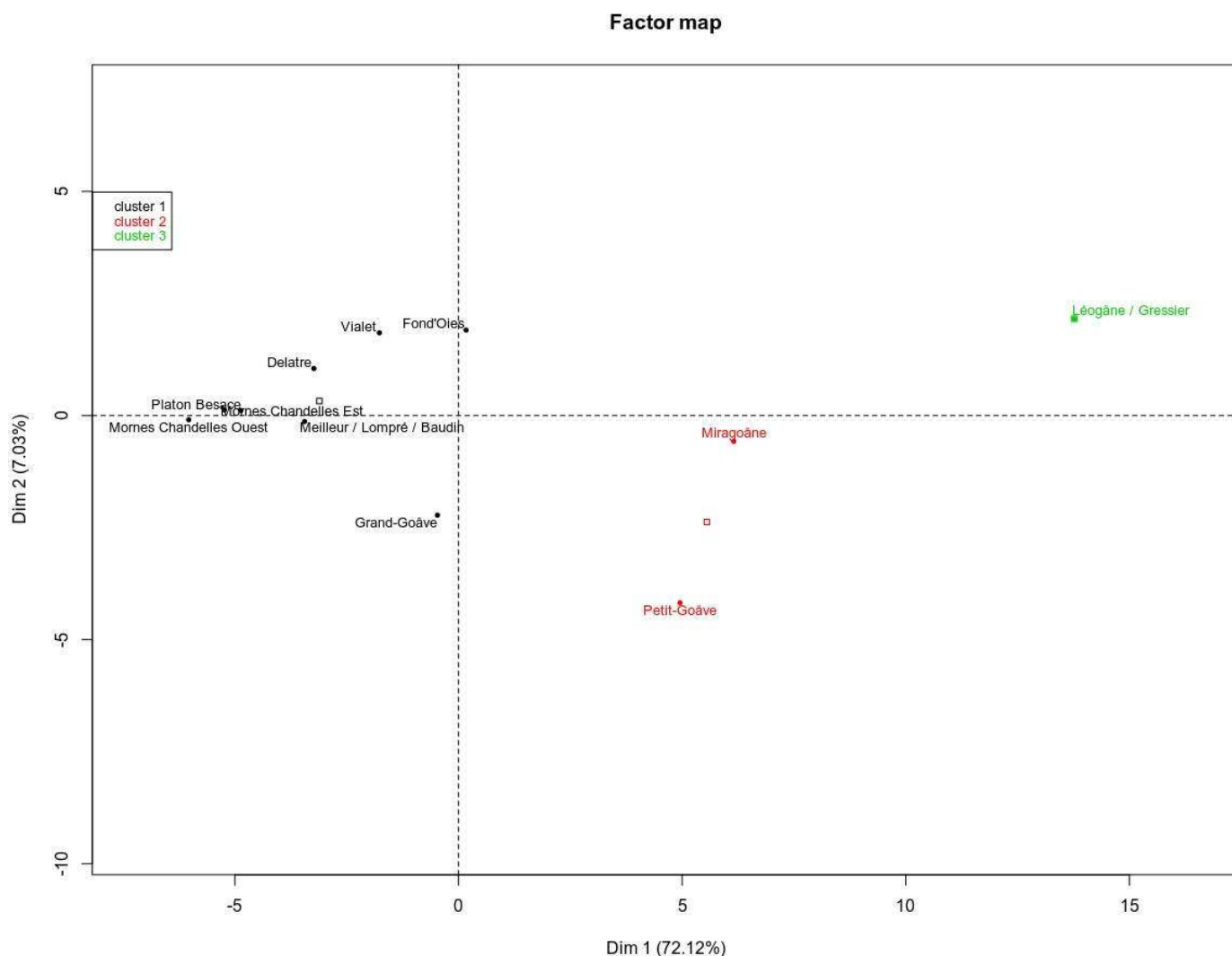


Figure 9: Position des agglomérations dans l'ACP

Même si il n'a pas été possible d'affecter une signification empirique aux facteurs 2 et 3, ces facteurs semblent indiquer une situation particulière des villes de Petit-Goâve et de Grand-Goâve. Cela mérite d'être vérifié. Il faut s'assurer que cette situation ne provienne pas de l'erreur statistique. En conclusion, la hiérarchie des lieux centraux de la Région est unidimensionnelle. Les activités sont distribuées sur le territoire en suivant le même principe. L'ensemble des activités qui se retrouvent dans des centres plus petits se retrouvent également dans les centres plus importants.

7.4 Les services éducatifs

Le diagnostic territorial du Grand-Sud a fait ressortir une polarisation éducative à côté de la polarisation de masse. L'enquête dans la Région des Palmes n'a pas permis de discerner cette polarisation. Il est possible que ce soit à cause de la dimension plus réduite de l'espace étudié. C'est

pourquoi il ne faut pas écarter cette possibilité dans l'aménagement de ce territoire. Même si les services éducatifs de la Région n'avaient pas entraîné l'établissement d'autres activités économiques dans leur voisinage, le cas du Grand-Sud fait croire que ces services soient un sous-secteur économique moteur.

L'examen du scalogramme montre que les services éducatifs de base (préscolaire, fondamental et secondaire) se retrouvent dans toutes les villes et dans tous les bourgs. Avec les petites boutiques, ce sont les services de plus bas niveau. Ce sont seulement les églises et les banques de borlette qui sont plus dispersés sur le territoire. Cela dit, une attention particulière doit être portée aux 21 % des enfants de la Région qui vivent dans des bâtis isolés. Il doivent dans certains cas marcher plusieurs heures pour aller à l'école. Un problème d'équité se pose puisque la fréquentation scolaire des enfants diminue avec l'éloignement de l'école²¹.

Tableau 9: Nombre d'institutions éducatives selon les agglomérations et le niveau d'enseignement

Agglomération	Préscolaire	Fondamental	Secondaire	Professionnel	Universitaire
<i>Léogâne / Gressier</i>	215	226	85	44	7
<i>Petit-Goâve</i>	36	42	27	6	2
<i>Miragoâne</i>	26	27	17	8	5
<i>Fond'Oies</i>	19	25	10	1	1
<i>Delatré</i>	17	21	15	3	1
<i>Violet</i>	17	20	9	5	1
<i>Meilleur / Lompré / Baudin</i>	13	15	6	0	1
<i>Grand-Goâve</i>	12	19	13	0	0
<i>Mornes Chandelles Est</i>	11	11	3	0	0
<i>Mornes Chandelles Ouest</i>	6	6	3	1	1
<i>Platon Besace</i>	6	6	2	0	0
<i>Fort Gary</i>	0	0	0	0	0
<i>Ailleurs (Trouin et Chérident)</i>	71	82	32	7	2
Total Résultat	449	500	222	75	21

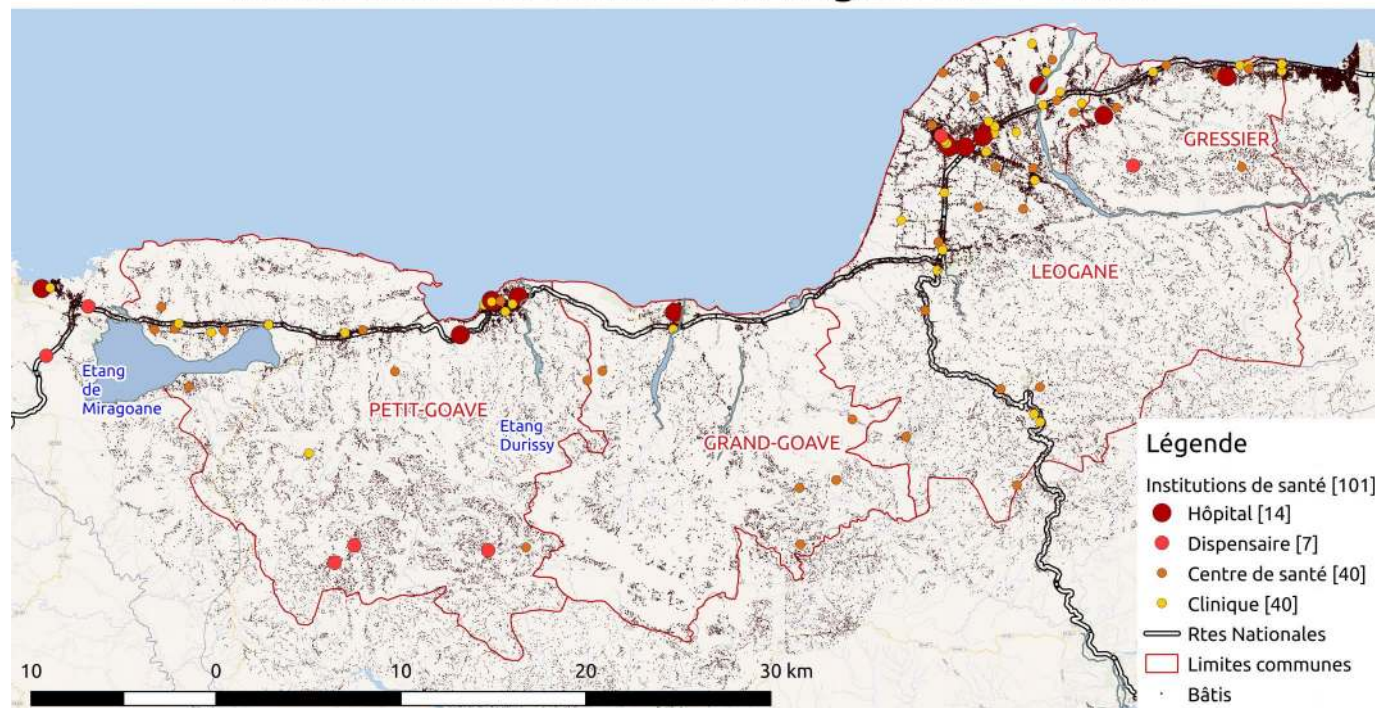
Ce qui étonne c'est la dispersion de l'enseignement universitaire. Ce sont 21 institutions recensés de la Région qui offrent ou prétendent offrir un enseignement universitaire. La seule ville qui n'offre pas cet enseignement est Grand-Goâve. Il est légitime de se demander comment une telle région peut héberger 21 centres d'enseignement universitaire. Cela est matériellement impossible. L'éducation est un domaine clé pour le développement durable. Il importe que ce soient de réels services qui soient rendues. Il est capital que des mesures correctives soient prises par

21-Voir Jean-François Tardieu (2015) : *Enquête socio-économique Grande Colline (Chardonnières) / Grand Bois (Tiburón)*. Société Audubon Haïti, Port-au-Prince.

l'État et les autorités de la Région pour contrôler ce secteur. L'État et les collectivités territoriales ont la responsabilité, d'une part, d'orienter l'enseignement supérieur et technique vers des filières qui répondent aux besoins de la Région et, d'autre part, de s'assurer que les services soient effectivement rendus, que les diplômes délivrés soient effectivement de niveau universitaire.

7.5 Hiérarchie des services de santé

Institutions de santé de la Région des Palmes



Carte 12: Répartition des institutions de santé de la Région des Palmes

Un coup d'œil sur la carte de la répartition des institutions de santé permet de conclure à une répartition territoriale anarchique de ce service essentiel. Ces services sont essentiellement concentrés sur la Nationale #2, particulièrement dans l'agglomération Léogâne-Gressier. Une grande proportion de la population se trouve ainsi éloignée de toute institution de santé.

Une autre remarque importante est la multiplicité de ces institutions. Il est évident qu'une économie d'échelle peut être gagnée en regroupant plusieurs points de service. Enfin, le nombre de points de services selon le type n'obéit pas à une bonne logique hiérarchique. Il n'est pas logique par exemple qu'il y ait 7 dispensaires pour 14 hôpitaux. Il est vrai que la dénomination d'hôpital n'est pas contrôlée et ne correspond parfois pas au niveau de services attendu pour ce type de centre.

Tableau 10: Répartition des institutions de santé dans la Région des Palmes

Agglomération	Clinique	Centre de santé	Dispensaire	Hôpital	Total
Léogâne / Gressier	25	17	1	8	51
Miragoâne	4	4	2	1	11
Petit-Goâve	3	2		4	9
Grand-Goâve	4	1		1	6
FondOies	2	2			4
Platon Besace		2	1		3
Delatre			2		2
Meilleur / Lompré / Baudin		2			2
Vialet	1	1			2
Fonds Arabie Est	1				1
Lompré		1			1
Mornes Chandelles Est		1			1
Mornes Chandelles Ouest			1		1
Sapotille		1			1
Trouin		1			1
(Hors agglomération)		5			5
Total	40	40	7	14	101

3^e PARTIE : LES RÉGIONS PROGRAMMES

DE LA COMPRÉHENSION DU TERRITOIRE À LA PLANIFICATION

8. PISTES POUR RESTRUCTURER LE TERRITOIRE

« A-t-on finalement compris ce que signifiait la décentralisation ?

L'espace national et l'espace international forment deux mondes qui s'emboîtent ; dans chacun d'eux, des lois de comportement et des institutions régissent l'activité de tous les agents qui y sont impliqués. Chaque parcelle de ces espaces suit son propre mouvement et son propre temps. Depuis des siècles, on ajoute des lois, on en enlève, on refond les constitutions, on déplace le centre de gravité des institutions, on racole des cadres établis. Le nez collé à cette fourmilière, il nous est impossible d'embrasser la dynamique d'ensemble.²² »

La planification du développement économique durable exige une allocation de ressources rationnelle en fonction d'une vision du pays. Il s'agit dès lors d'une démarche hautement politique. Pour que cette planification ne soit pas qu'un exercice qui n'est pas destiné à voir le jour, elle doit procéder de choix de société dans le cadre d'un contrat social. Les termes de ce contrat social sont formellement scellés par la Constitution de la République, même si celle-ci est mise à mal par de puissantes forces et n'est pas effectivement mise en application sur des points essentiels tels que la mise en place des structures chargées de la gestion des collectivités territoriales. Un autre document qui dans son essence vise à mettre en application les prescrits de la Constitution est le « Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH) »²³. Ce dernier document doit cependant être considéré avec précautions à cause de sa faiblesse conceptuelle et de certaines incohérences qu'il contient ; nous y reviendrons²⁴.

8.1 Le découpage administratif actuel

Avant toute chose, il faut dire que le découpage administratif actuel est quelque part en contradiction avec la constitution de la Région des Palmes. En effet, la commune de Gressier fait partie de l'arrondissement de Port-au-Prince tandis que les autres communes forment l'arrondissement de Léogâne.

Cela dit, ce découpage ne tient compte ni de la réalité économique actuelle de la Région, ni de régions uniformes physiques ou humaines, ni du potentiel de développement autour de pôles. Ce

22-Philippe Rouzier (1981) : *Échange et développement*. Éditions de l'Université d'Ottawa, Ottawa, p. 105.

23- Gouvernement d'Haïti ; MPCE (2012) : *Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH)*. Port-au-Prince.

24-Voir également : [J.F. Tardieu \(2015\) : Le PSDH et l'aménagement du territoire du Grand-Sud d'Haïti](#)

découpage provient de l'histoire coloniale et néo-coloniale aussi bien que d'un jeu de clientélisme politique. Les villes de Léogâne, Grand-Goâve et Petit-Goâve sont des ports d'import-export. Gressier, poste militaire puis quartier est sur le circuit du commerce des denrées d'exportation. Ces villes sont des points de contrôle d'arrière-pays au profit de ce que Georges Anglade appelle les réseaux de prélèvement. L'organisation du territoire par la paysannerie n'est pas du tout prise en compte dans cette logique. Il va de soi que cette conception de l'aménagement du territoire ne peut conduire au développement durable. Une rupture est nécessaire.

De plus, la dimension des collectivités varie considérablement. Léogâne est 5 fois plus peuplée que Gressier. La 5^e section Trou Canari de Petit-Goâve ne compte que 520 habitants tandis que 11^e section Ravine Sèche de la même commune est **211 fois plus peuplée** avec une population de 109 538 habitants. Cela pose dès lors un problème quant-à la mission et au mode de fonctionnement de ces collectivités.

Tableau 11: Données sur la population des collectivités de la Région des Palmes²⁵

Collectivités	Nombre	Population			
		Minimum	Maximum	Moyenne	Maximum / Minimum
Sections communales	35	520	109 538	15 592	211
Communes	4	36 453	199 813	136 433	5

8.2 Le découpage du PSDH

Le PSDH se base essentiellement sur un pacte social de développement durable accéléré, polarisé, libéral mais équitable. Du point de vue territorial, les « pôles » qu'il retient sont :

- Port-au-Prince comme pôle national,
- Le Cap et les Cayes comme grands pôles régionaux de développement,
- Les autres chefs-lieux de départements comme pôles régionaux de développement en plus de Mirebalais et de Saint-Marc,
- Les chefs-lieux d'arrondissement comme pôles locaux de développement.

D'abord, cela constitue une contradiction interne au PSDH. En effet, le développement économique libéral étant pris comme acquis, la stratégie du PSDH devrait impliquer :

1. Au point de vue économique

²⁵-IHSI (2015) : *Population totale, population de 18 ans et plus, ménages et densités estimés en 2015*. IHSI, Port-au-Prince.

- de dynamiser les pôles existants et
- de stimuler un développement équitable, c'est-à-dire avec tous les acteurs économiques ; cela ne peut se faire sans rompre avec l'apartheid économique animé par les villes traditionnelles.

2. Au point de vue social, il s'agit de distribuer équitablement les services de base.

Or, cela a été établi plus haut, les pôles existants ne collent pas aux divisions administratives. Par exemple, Petit-Goâve n'est pas dans la réalité au même niveau que Grand-Goâve ; Delatre et Fond'Oies sont des pôles importants de la Région. Se coller au découpage administratif actuel conduit à nier l'aménagement du territoire par les acteurs économiques eux-mêmes et, par conséquent à nier l'économie libérale. Par ailleurs, cela conduit à une localisation non optimale et inéquitable des services publics.

De plus, le PSDH définit ainsi un pôle de développement :

« Pòl – nan dokiman sa se kote, pwen, vil ke leta chwazi pou l mete yon seri aktivite ekonomik. Vil Caracol vin tounen yon pòl devlopman a kòz de faktori, lojman, izin kouran, eks. Ke yap mete ladann. » (Pôle – dans ce document, c'est un endroit, un point, une ville que l'État choisit pour y installer une série d'activités économiques. La ville de Caracol est devenu un pôle de développement de par les factoreries, les logements, la centrale électrique qui vont y être installés.)²⁶

C'est très mal comprendre ce que signifie un **pôle de développement**. En effet, pour François Perroux, « *Un pôle de développement est une unité économique motrice ou un ensemble formé par de telles unités.* »²⁷ Le concept de pôle de développement est donc conçu dans un espace économique multidimensionnel abstrait dans lequel la localisation géographique ne représente que deux dimensions (à la limite 3) de cet espace. Un pôle géographique n'est dès lors qu'une manifestation sur un territoire de la polarisation économique. Même dans une société communiste où l'essentiel des moyens de production est la propriété de l'État, celui-ci errerait à **décréter**, comme le fait le PSDH, des pôles géographiques **sans considération d'unités économiques motrices**. L'approche du PSDH ne peut donc être acceptable que dans un régime non seule-

26-Ministère planifikasyon ak kowoperasyon ekstèn (2012) : *Plan Stratejik pou Devlopman Ayiti, peyi emèjan nan lane 2030; 10 kesyon ki bay yon lide de li*. MPCE, Port-au-Prince.

27-François Perroux (1992) : *L'économie du XXe siècle*. Presses Universitaires de Grenoble. p. 202.

ment totalitaire mais encore arbitraire. Le PSDH fondé sur les principes d'un libéralisme équitable se fourvoie en matière d'aménagement du territoire.

8.3 Les territoires des communautés

L'examen de la distribution de la population et des activités économiques sur le territoire a montré que les citoyens aménagent leur territoire indépendamment sinon en opposition avec les politiques de l'État. Car ce sont d'abord les communautés qui organisent leurs territoires. De la famille à la nation ; de la famille nucléaire ou du lakou au pays.

Durkheim souligne l'importance pour l'étude sociologique de considérer l'organisation de la société à partir de communautés élémentaires qui se combinent pour former des communautés plus complexes, ainsi de suite jusqu'à la société globale. Cet emboîtement synchronique serait marqué par le développement historique de ces sociétés²⁸. Durkheim lie à juste titre ces différentes dimensions communautaires aux échelles géographiques.

Dans une perspective de refondation d'Haïti, le découpage administratif hiérarchisé en régions programmes devrait donc tenir compte de la hiérarchie des communautés et des échelles géographiques liées à ces communautés. Passer outre cette organisation qui –tant bien que mal certes– fonctionne, conduirait à un gaspillage de ressources déjà insuffisantes. C'est ce qui s'est passé avec la révolution française et qui demeure encore aujourd'hui une hypothèque pour la France :

« Mais la suppression légale des anciennes provinces, la création de nouvelles divisions, purement artificielles et nominales, l'a consacré définitivement. Depuis, le développement des voies de communication, en mélangeant les populations, a effacé presque jusqu'aux dernières traces de l'ancien état de choses. Et comme, au même moment, ce qui existait de l'organisation professionnelle fut violemment détruit, tous les organes secondaires de la vie sociale se trouvèrent anéantis.

Une seule force collective survécut à la tourmente : c'est l'État.

Il tendit donc, par la force des choses, à absorber en lui toutes les formes d'activités qui pouvaient présenter un caractère social, et il n'y eut plus en face de lui qu'une poussière inconsistante d'individus. Mais alors, il fut par cela même nécessité à se surcharger de fonctions auxquelles il était impropre et dont il n'a pas pu s'acquitter utilement.²⁹ »

28-Émile Durkheim (1895) : *Les règles de la méthode sociologique*. Félix Alcan, Éditeur, Paris. pp. 100 – 106.

29-Émile Durkheim (1990) : *Le suicide : étude de sociologie*. PUF, Paris pp. 447-448.

Aujourd'hui, dans l'intérêt général, Haïti ne peut se permettre le luxe de laisser à l'État seul la charge d'organiser le territoire. L'État haïtien excentré s'est toujours opposé manu militari à l'organisation endogène du territoire par la paysannerie marronne. Il a forcé les acteurs porteurs du développement endogène à se limiter à l'échelle de la section communale. Pour sa part, jusqu'au milieu du 20^e siècle, l'État excentré s'est borné à organiser le territoire de l'échelle nationale à la section rurale. La figure 8 illustre ce compromis. Une conséquence de cette contradiction est que l'aménagement marron du territoire est très peu connu comme le souligne Anglade, ce qui constitue une difficulté notable pour un découpage administratif équitable performant.

« Il faudrait pouvoir orienter l'étude géographique des contrôles sur les sections rurales qui en sont les centres de gravité au lieu du partage entre le système administratif pour dominants et le système administratif pour dominés (...) Un pacte tacite des groupes dominants maintient toutes formes de travaux dans les périmètres facilement contrôlables des phénomènes urbains et péri-urbains, ou sur des thèmes développementistes propres à renforcer l'accumulation des prélèvements.³⁰ »

Une réserve est cependant nécessaire. En effet, comme il a été dit plus haut, le découpage actuel des sections communales de la Région est exagérément inégale en matière démographique. Sur 35 sections communales, 10 ont moins de 2 000 habitants tandis que 5 en ont plus de 40 000. Rien ne justifie un tel écart.

Pour affiner les propositions, des études sociologiques, ethnologiques et économiques sont donc nécessaires. Cependant, le présent diagnostic territorial offre de précieuses pistes. Ces pistes peuvent se résumer ainsi :

1. Deux pôles principaux quoique fonctionnellement différents animent l'ensemble de la Région :
 - Léogâne – Gressier, axe à caractère métropolitain en périphérie de Port-au-Prince,
 - L'axe Petit-Goâve – Miragoâne qui englobe le grand marché de Vialet.
2. Deux ensembles de pôles de second niveau assurent le relais :
 - Grand-Goâve, à mi-chemin entre Léogâne et Petit-Goâve,

30-Georges Anglade (1982) : *Atlas critique d'Haïti*. ERCE & CRC, Montréal p. 62.

- Delatre, Meilleur-Lompré-Bodin et Tombe Gâteau animent les régions plus reculées en montagne.

3. Enfin, des hameaux à caractère rural se retrouvent entre les centres de plus haut niveau.

Ces centres polarisent des territoires plus ou moins importants selon leurs niveaux. Il est donc capital d'en tenir compte dans le découpage des régions programme.

LE CONTRÔLE POLITIQUE DU TERRITOIRE³¹

LE CONTRÔLE POLITIQUE DU TERRITOIRE

	MILITAIRE	EXÉCUTIF	LÉGISLATIF	JUDICIAIRE
PORT-AU-PRINCE	Départements militaires et de polices	Président Ministres Administrations	Sièges des Chambres	Cassation Haute cour Cour martiale
9 DÉPARTEMENTS	Départements militaires	Chefs locaux		
35 ARRONDISSEMENTS		Préfectures	Représentants	Cour d'appel Tribunal civil
126 COMMUNES 46 QUARTIERS	District militaire		Représentants (députés)	
	Sous district	Conseil communal		Tribunal de paix Tribunal terrien

555 SECTIONS RURALES	Chef de section et ses aides (répression)	Chef de section et ses aides (administratif, politique)	Chef de section et ses aides (plein pouvoir, droit coutumier)	Chef de section et ses aides (justice expéditive)
-------------------------	---	--	--	---

LOCALITÉS :	Lakou	Bitasion	Bourgs-Jardins
-------------	-------	----------	----------------

CARREFOURS :	Ajoupa	Marché local	Marché régional
--------------	--------	--------------	-----------------

RÉSEAUX :	Commercialisation des vivres et des denrées		
-----------	---	--	--

TRONÇONS :	Tronçon rural de ramassage, (sentiers)	Tronçon de liaison à la ville (routes)	
------------	---	---	--

Figure 10: Contrôle politique du territoire selon Georges Anglade

31-Ibid. p. 63.

9. LES PÔLES ÉCONOMIQUES ET AUTRES ACTIVITÉS CLEFS

Le choix du développement polarisé dans une politique volontariste est justifié par l'impact d'un investissement dans une « industrie » sur le développement de l'ensemble de l'économie. Il est important de mentionner que cela n'interdit pas (au contraire) d'offrir les meilleures conditions possibles à des investisseurs intéressés à des secteurs non moteurs, même fragiles qui puissent booster la croissance économique. C'est le cas de la sous-traitance et des services à distance.

Cela dit, les calculs de Philippe Rouzier sur des données haïtiennes datant, il est vrai, de 1972 indiquent que :

« les branches qui auraient le plus grand impact (au sens que ce sont elles qui stimuleraient le plus la production des autres branches si on réclamait une hausse de la leur) sont les industries alimentaires, du tabac, des produits non métalliques, et de constructions³² ».

Ces indications sont instructives mais il faut être conscient de leurs limites. D'abord, Rouzier fait remarquer que la *matrice input-output* ou *tableau d'échanges inter-industriels (TEI)* utilisée est un outil statique qui « ne peut négliger de tenir compte des éléments qui indiquent, au moment où on l'observe, ce qui le fera éventuellement changer³³ ». De plus, les agrégats trop synthétiques ne permettent pas d'évaluer des sous-secteurs comme le tourisme ou la construction (agrégé avec les travaux publics). Même s'il n'y a pas de données économétriques détaillées, à jour et sur la Région qui permettent de construire un TEI pour identifier par calcul les industries motrices, les pôles économiques moteurs de la Région des Palmes, les conclusions de Rouzier constituent tout de même un bon point de départ pour l'analyse des données de l'enquête sur les infrastructures et les activités économiques effectuée dans le cadre du présent projet. S'il faut se baser sur la situation actuelle d'après l'enquête, trois sous-secteurs retiennent l'attention : le sous-secteur « *Restauration / loisirs / culture* », le sous-secteur « *Transformation Agro-alimentaire* » et la « *Construction* ». Le sous-secteur « *Restauration / loisirs / culture* » est noyé dans le TEI de 1972 dans le grand secteur « *Services* » ; sa capacité motrice n'a pas pu être détectée ainsi.

Il n'y a pas de données économétriques qui permettent d'identifier de façon directe les industries motrices, les pôles économiques moteurs de la Région des Palmes.

32-Philippe Rouzier (1981) : *Échange et développement*. Éditions de l'Université d'Ottawa, Ottawa. p. 99.

33-Ibid.

Tableau 12: Emplois secondaires et tertiaires recensés dans la Région des Palmes³⁴

Sous-Secteur	Nombre établissements		Emplois	
3.1- Éducation	585	11%	11 216	38%
3.4- Religion	597	11%	3 643	12%
3.5- Restauration / loisirs / culture	448	8%	1 831	6%
3.9- Autres services privés	402	7%	1 632	6%
2.1- Boutique / market	940	17%	1 520	5%
3.3- Autres services publics	83	1%	1 402	5%
3.2- Santé	195	4%	1 390	5%
2.9- Autres commerces	433	8%	1 296	4%
1.1- Transformation Agro-alimentaire	298	5%	1 175	4%
2.2- Dépôt alimentaire	434	8%	973	3%
1.9- Autres industries	192	3%	852	3%
2.3- Quincaillerie	301	5%	846	3%
3.6- Jeux de hasard	543	10%	789	3%
3.7- Services financiers	80	1%	500	2%
9- Autres établissements	27	0%	99	0%
Total	5 558	100%	29 164	100%

9.1 Le sous-secteur « Restauration / loisirs / culture »

Le sous-secteur « *Restauration / loisirs / culture* » est, après l'éducation et la religion, celui qui génère le plus d'emplois salariés. Or, il est indéniable que la religion ne puisse entraîner l'économie. Quant-à l'éducation, son effet polarisant ne peut être que secondaire. Par contre, il est démontré que le tourisme (qui constitue une bonne partie du sous-secteur en question) a une forte capacité d'entraînement économique :

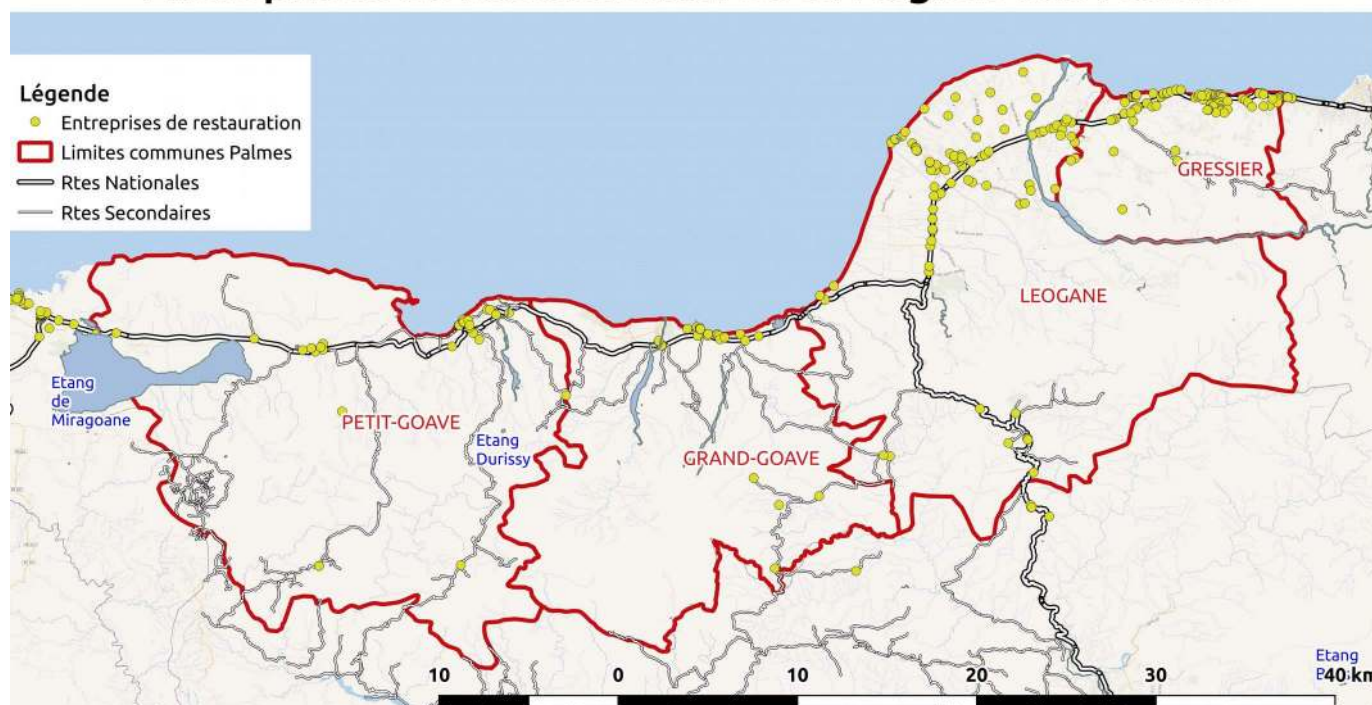
« Le tourisme constitue un pôle du fait que son apport indirect et induit au PIB est au moins aussi important que son apport direct³⁵. Il demande des intrants de la construction, de l'agro-alimentaire, de l'industrie culturelle, de l'artisanat d'art et utilitaire, des services de santé, des services commerciaux et professionnels. Il entraîne une demande du système éducatif pour la formation de personnel qualifié. Il ouvre une fenêtre sur l'exportation de biens agro-alimentaires et culturels par la demande de visiteurs étrangers retournés dans leurs lieux de résidence. De plus, le fait que les investissements touristiques soient souvent rentabilisés sur le long terme, il est beaucoup moins volatile que les manufactures de sous-traitance par exemple.³⁶ »

34-Résultats de l'enquête sur des infrastructures et activités économiques de la Région des Palmes dans le cadre du présent projet.

35-Voir : François VELLAS (2011) : *L'impact indirect du tourisme : une analyse économique*. http://cf.cdn.unwto.org/sites/all/files/111020_-_vellas_rapport_t20_fr.pdf#page=1&zoom=160,-150,847 consulté le 27 août 2017

36-J.F. Tardieu et al (2018) : *Rapport d'Analyse Territoriale du Grand Sud*. CNIGS, Port-au-Prince.

Entreprises de restauration de la Région des Palmes



Carte 13: Localisation des entreprises de restauration de la Région des Palmes

La Région compte plus de 80 km de côtes. De Gressier à Petit-Goâve, près de 500 entreprises de restauration ont été recensées. Elles se situent particulièrement sur les routes. En dehors de Gressier, il semble que le potentiel balnéaire soit tout à fait sous-exploité. Il mérite dès lors une attention spéciale de la part de l'État et des collectivités territoriales de la Région.

9.2 Le sous-secteur de la transformation agro-alimentaire

L'effet moteur de la transformation agro-alimentaire pourrait être encore plus important que le tourisme et la restauration. En effet,

« Selon une étude nationale réalisée par l'Ania sur « l'empreinte socio-économique de l'industrie alimentaire en France », il apparaît que cette industrie, au-delà de ses emplois directs, génère, en moyenne, pour 1 emploi dans le secteur, 4 emplois supplémentaires soutenus dans le reste de l'économie, soit en amont dans l'agriculture, soit en aval (commerce, restauration), ou parmi les sous-traitants (emballages, publicité...).³⁷ »

37-Observatoire économique de l'Île-et-Vilaine (2018): *Industrie agroalimentaire; les IAA, un pilier économique majeur en Île-et-Vilaine*. p. 3

Ce secteur est très peu développé dans la Région. Moins de 300 entreprises générant un peu plus d'un millier d'emplois ont été recensés dans l'enquête. Dans la perspective d'un développement durable, il s'agit cependant d'un secteur hautement prioritaire. Il permet de valoriser les produits de l'agroforesterie et de la culture fruitière. Or, les 27 000 ha de terres à forte pente de la Région devraient être essentiellement réservées à ces cultures et à la forêt. Les 55 000 ha de terres à pente moyenne pourraient également être optimisées par l'agroforesterie et les cultures fruitières. Au total, 75 000 ha environ pourraient avantageusement être zonés agroforesterie et production fruitière si la transformation valorise ces cultures.

Cela aurait de surcroît un effet majeur dans la protection des infrastructures routières, agricoles et urbaines de la plaine côtière. Une partie du financement initial pour lancer ces industries ainsi que l'agriculture entraînée pourrait provenir de paiements pour les services éco-systémiques rendus aux plaines.

9.3 La construction

Contrairement à Rouzier, certains auteurs ne considèrent pas la construction comme un secteur moteur :

« Le secteur de l'habitat n'appartient donc pas, selon ces critères, aux industries motrices car il n'exerce pratiquement que la partie mineure des effets d'entraînement qui les caractérisent : les effets amont. Par contre, l'habitat constitue le vecteur naturel de propagation de leurs effets industrialisants. Il permet, comme tel, d'internaliser les bénéfices de la croissance économique dont ces industries (motrices) sont porteuses.³⁸ »

Cela rejoint le concept l'axe de croissance de Perroux : *« une combinaison territoriale d'unités motrices et d'unités entraînés³⁹ »*, combinaison durable évidemment. Moteur ou pas, la construction devrait dès lors bénéficier d'une attention spéciale.

Mais l'importance de la construction ne s'arrête pas à l'accompagnement des secteurs moteurs. Déjà le nombre important de quincailleries informe sur le dynamisme de ce secteur. Par ailleurs, l'enquête socio-économique de Fond'Oies révèle que le tiers des logements de cette section communale sont précaires avec sol en terre et murs en bois. Une amélioration générale des conditions économiques induira donc une demande pour des dizaines de milliers de logements

38-Jean-Pierre Frey : Note à propos du rôle joué par le secteur de l'habitat dans le développement économique des pays du Tiers-Monde. In: *Revue d'économie industrielle*, vol. 34, 4e trimestre 1985. p. 121.

39-François Perroux (1991) : *L'économie du XXe siècle*. Presses Universitaires de Grenoble. p. 269.

décents. D'autre part, le dernier tremblement de terre et le dernier cyclone ont causé des dégâts considérables dans des logements de toute sorte. La reconstruction n'a pas toujours été réalisée selon les normes. Les autorités doivent donc à la fois jouer leur rôle normatif et supporter le secteur.

9.4 Autres secteurs productifs clefs

En dehors des trois sous-secteurs moteurs identifiés, trois autres méritent un accompagnement pour un développement régional accéléré durable. Il s'agit de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche.

9.4.1 L'agriculture

Traditionnellement, l'agriculture constituait l'essentiel de l'activité économique de la Région. Aujourd'hui encore, elle demeure sans doute le principal secteur de production. Cependant, nul ne peut ignorer qu'il s'agisse d'un secteur en crise profonde. L'enquête socio-économique de Fond'Oies montre que les jeunes éduqués et les femmes se désintéressent de la production agricole. C'est pourtant un pilier de la sécurité alimentaire du pays, en plus de constituer une source importante d'emplois.

Des paquets technologiques adaptés à la fois à l'environnement physique et à l'environnement social et économique doivent être conçus pour dynamiser ce secteur. Un accompagnement technique et financier différencié est nécessaire aux divers acteurs du secteur selon leurs caractéristiques, leurs fonctions et leurs positions sur le territoire (plus précisément du zonage indicatif ou contraignant). L'effet moteur de l'agro-industrie devrait être considéré dans ces paquets.

Les contraintes de territoire demandent une politique de zonage, en particulier de zonage agricole. Les principales plaines côtières de la Région totalisent environ 23 000 ha, soit seulement 21 % de la superficie de la Région. Ce sont ces terres qui sont les plus productives pour l'agriculture. Il se trouve qu'aujourd'hui, l'urbanisation a gagné plus de 40 % de ces plaines. La situation la plus grave se trouve dans la plaine de Léogâne à moitié urbanisée. D'autre part, les zones pentues déboisées causent de sérieux problèmes en aval, en plus de ne pas pouvoir supporter une agriculture durable telle que pratiquée aujourd'hui. Les pratiques inappropriées doivent être contrôlées voire bannies ; l'urbanisation devrait être dirigée vers les pentes moyennes et l'agriculture sarclée interdite sur les fortes pentes (à moins de pratiques de protection spéciales).

Tableau 13: Urbanisation des principales plaines de la Région des Palmes

	Superficie (ha)		% urbanisée
	totale	urbanisée	
Plaine de Léogâne	14 168	6 691	47%
Plaines de Petit-Goâve	5 870	2 147	37%
Plaine de Grand-Goâve	2 890	642	22%
TOTAL	22 928	9 479	41%

9.4.2 L'élevage

En ce qui concerne l'élevage, il est nécessaire de se doter de données à l'échelle de territoires plus réduits. Par exemple, l'enquête socio-économique de la section communale de Fond'Oies a permis de suggérer l'appui de l'élevage de bœufs et de volailles. Les recommandations précises doivent donc être effectuées à l'échelle des « *Unités Territoriales de Planification* » dont il sera question plus loin.

Quoi qu'il en soit, la volaille peut être une activité particulièrement intéressante partout et dans toutes les strates socio-économiques. C'est un élevage rentable même avec très peu de capital mais qui peut aussi être pratiqué à l'échelle industrielle. Et le marché est garanti avec une demande d'un million d'œufs par jour à Port-au-Prince.

9.4.3 La pêche

Comme mentionné plus haut, la Région compte plus de 80 km de côtes. La pêche artisanale y est pratiquée. C'est un potentiel quasiment inexploité. La demande pour ces produits est stimulée par le tourisme. Son développement demande des actions dans la modernisation des équipements, dans la construction navale, dans la formation des pêcheurs, dans les infrastructures portuaires, dans la chaîne de froid. La chaîne de froid est probablement l'action la plus porteuse dans l'immédiat.

Il faut souligner que les infrastructures portuaires essentielles au développement de la pêche peuvent être valorisées par le cabotage. En effet, le transport de marchandises et de passagers par cabotage dans le golfe de La Gonâve peut réduire significativement la pression sur la route. Si les infrastructures portuaires sont déjà en place, le coût de ces transports pourrait être avantageux.

9.5 Les services essentiels

Le développement polarisé non contrôlé conduit à des inégalités socio-économiques et régionales. Le PSDH prône un développement libéral polarisé mais équitable. Cela implique que tous les citoyens aient, où qu'ils se trouvent, accès à l'éducation et à la santé.

9.5.1 L'éducation

Le financement de l'éducation en Haïti revient essentiellement aux familles qui dépensent six fois plus que l'État en la matière.

« En pourcentage du PIB 1994-1995, les dépenses des familles représenteraient environ 12 % alors que celles de l'Etat haïtien atteindraient près de 2 %. Le financement total de l'éducation serait de l'ordre de 14 % du PIB⁴⁰ ».

Cela explique que les enfants les plus pauvres soient nettement défavorisés. La pauvreté agit significativement sur le taux des enfants sur-âgés. Cette situation inique devrait évidemment être corrigée pour respecter le droit à l'éducation pour tous prévu par la Constitution haïtienne.

D'après la Banque Mondiale, en 2017, Haïti se situait au 118e rang sur 128 pays pour le pourcentage du PIB dédié aux dépenses publiques pour l'éducation⁴¹. Compte tenu que ce PIB est parmi les plus bas, il faut conclure que la qualité de l'éducation haïtienne n'est pas compétitive au niveau mondial, ce qui impacte certainement le potentiel de compétitivité dans l'ensemble des secteurs de l'économie.

Même s'il n'est pas moteur, donc, l'éducation constitue un secteur prioritaire. Comme secteur d'accompagnement, il doit nécessairement être orienté vers les besoins économiques de la Région et du pays. La qualité doit être assurée. Pour cela, le nombre d'institutions spécialisées vocationnelles, professionnelles et universitaires doit être limité afin de permettre une économie d'échelle.

En matière de localisation, l'enseignement préscolaire et fondamental doit être disponible dans toutes les villes, tous les bourgs et tous les hameaux. La localisation actuelle est à peu près correctement répartie. C'est surtout les nouvelles écoles qui doivent être localisées de façon plus raisonnée.

40-UNESCO (2006) : *World Data on Education. 6th edition, 2006/07* : <http://www.ibe.unesco.org/sites/default/files/Haiti.pdf> consulté le 11 mars 2019.

41-World Development Indicators: Education inputs: <http://wdi.worldbank.org/table/2.7#> consulté le 11 mars 2019.

L'enseignement spécialisé doit se situer près des bassins de demande en rapport avec les investissements dans divers secteurs. Quant-à l'enseignement supérieur, la Région ne peut supporter 21 « universités » ! Il ne devrait pas y en avoir plus de deux ou trois. Les autorités de la Région doivent presser le Ministère de l'Éducation qu'il contrôle effectivement et anime le secteur afin qu'il s'assure de la qualité d'un enseignement essentiel pour le développement économique et qui de surcroît coûte tant de sacrifices aux parents et aux jeunes.

9.5.2 La santé

Paradoxalement, alors qu'il n'y a pas dans la Région de services de santé de pointe, plus d'une centaine d'institutions de santé (hôpitaux, dispensaires, centres de santé et cliniques) ont été recensées. Il y a donc une dispersion improductive des services de santé. Par exemple, dans l'agglomération de Léogâne/Gressier, 25 cliniques, 17 centres de santé, 8 hôpitaux et un dispensaire ont été touchés par l'enquête. Au vu de cette situation, seul l'État a l'autorité pour mettre de l'ordre et faire en sorte que les ressources déjà rares soient distribuées de façon optimale et équitable. Il a été démontré que les agglomérations hiérarchisées étaient rationnellement réparties avec deux grands centres sur la côte aux extrémités de la Région, des villes et bourgs secondaires entre ces centres et aux sommets des montagnes, et enfin des hameaux entre ces centres primaires et secondaires. Le système de santé devrait suivre cette hiérarchie afin de mieux répondre à l'intérêt général.

Il faut aussi réaliser qu'un bon système de santé est un prérequis pour un développement touristique conséquent. En cas de besoin, le touriste étranger n'a aucune garantie de trouver des soins de santé adéquat, quelque soit l'endroit où il se trouve au pays. C'est probablement la source d'insécurité la plus importante. Même les parlementaires Haïtiens se rendent à l'Étranger pour des soins de pointe !

La mise en place d'un système de santé moderne et bien distribué sur le territoire est donc impératif pour un développement durable et équitable.

Afin de donner une vision heuristique de ce que pourrait être la distribution des services de santé de la Région, il est possible de s'inspirer du « *Paquet Essentiel de Services* » du Ministère de la Santé Publique. Le Ministère se propose d'organiser les lieux de services de santé en trois niveaux, le premier niveau étant divisé en trois échelons.

Tableau 14: Niveaux et échelons des services de santé⁴²

Niveau	Échelon	Dénomination	Bassin de population desservie
Primaire	1	Centre Communautaire de Santé (CCS)	5 000 à 6 000
	2	Centre de Santé (CS)	25 000 à 30 000
	3	Hôpital Communautaire de Référence	250 000 à 300 000
Secondaire		Hôpital Départemental	450 000 à 550 000
Tertiaire		Institutions Universitaires ou Spécialisées	

La proposition est effectuée pour le périmètre actuel de la Région des Palmes. Les institutions actuelles ne sont pas prises en compte. Cela devra être fait lors de la préparation d'une proposition plus détaillée et avant toute exécution.

Tableau 15: Proposition de distribution des services de santé dans la Région des Palmes

Type de centre	Nombre	Agglomérations
Hôpital Universitaire en réseau	1	Léogâne
Hôpital Départemental	1	Petit-Goâve
Hôpital Communautaire de Référence	3	Delatre, Meilleur / Bodin, Tombe Gâteau
Centre de Santé (CS)	5	Dufort, Grand-Goâve, Gressier, Morne Chandelle, Violet
Centre Communautaire de Santé (CCS)	20	Beauséjour, Besace, Dano, Fauché, Fond Arabie, Fort-Gary, La Ferme, 3 en périphérie de Léogâne, Mariani, Miragoâne, Morne Chandelles, Nan Joute, Pouillone, Sapotille, Troin, Trou Fond, Value, Vieux Raque

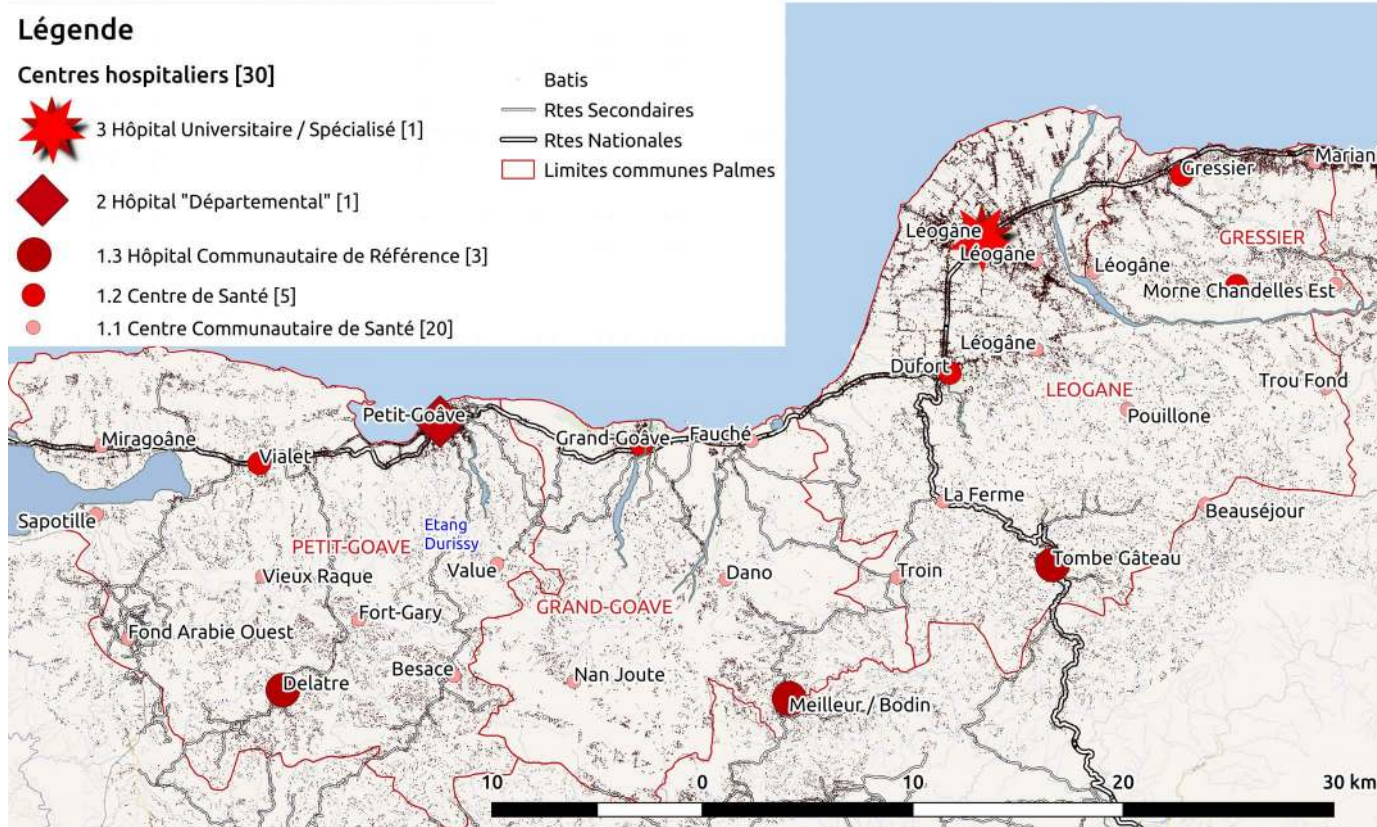
Le système de santé de la Région comporterait :

- 1 Hôpital Universitaire à Léogâne. Cet hôpital pourrait intégrer ou fonctionner en réseau avec des centres spécialisés tels que l'hôpital Cardinal Léger.
- 1 Hôpital de type Départemental à Petit-Goâve.
- 3 Hôpitaux Communautaires de Référence dans les hauteurs, à Delatre, à Meilleur / Bodin et à Tombe Gâteau (Fond'Oies).
- 5 Centres de Santé positionnés entre les centres plus importants, à Violet, Grand-Goâve, Dufort, Gressier et Morne Chandelles.

42-MSPP (2015) : *Le Paquet Essentiel de Services*. Ministère de la Santé Publique et de la Population, Port-au-Prince.

- 20 Centres Communautaires répartis essentiellement dans les hameaux de sorte à offrir des soins de proximité aux populations éloignées des centres plus importants.

Proposition de répartition des service de santé



Carte 14: Proposition de répartition des services de santé dans la Région des Palmes

Enfin, les écoles fondamentales pourraient abriter des infirmeries pouvant offrir les premiers soins aux écoliers et aussi à la population en général.

Tourisme Jamaïque :

[Jamaica integrating citizens into the tourism industry \(consulté le 10 avril 2019\)](#)

10. LES PÔLES GÉOGRAPHIQUES

« Une région est motrice pour trois raisons souvent –mais non toujours– conjuguées : par ses agglomérations urbaines, par ses industries motrices acclimatées, par ses industries nouvelles⁴³ ».

Pour identifier les pôles géographiques, il faut donc se baser sur la hiérarchie démographique, sur la centralité des agglomérations et sur l'optimisation de la localisation des industries motrices identifiées plus haut.

Pour les deux premiers points, l'étude des régions polarisées a permis de statuer sur trois niveaux de pôles urbains existants en plus des hameaux. Le précédent chapitre sur pôles économiques et autres activités clefs permet de traiter du troisième point. Ainsi :

1. Le pôle Léogâne-Gressier a un poids démographique et une valeur centrale nettement supérieure aux autres. En périphérie de Port-au-Prince, il peut remplir certaines fonctions métropolitaines. Avec une population agglomérée de près de 250 000 habitants, il constitue à lui seul un marché intérieur. Il est la plaque tournante entre Port-au-Prince et le Grand-Sud. Il peut héberger à court et moyen termes :
 - a. Des infrastructures touristiques balnéaires. Ces investissements doivent être sécurisés par la protection des plages face alluvions, déchets et eaux usées venant de l'amont et transportées par les pluies.
 - b. Des moyennes industries agroalimentaires pouvant desservir tout le Grand-Sud. Une partie de l'approvisionnement peut être assuré par des unités de première transformation, de séchage de fruits par exemple.
 - c. Des industries de fabrication de matériaux de construction ainsi que le commerce de gros pour ces matériaux.
 - d. Un hôpital universitaire en réseau avec des hôpitaux spécialisés.

43-François Perroux, op. cit. p. 263.

- e. Une institution universitaire de référence pour la Région visant la haute formation des compétences nécessaires au développement économique.
2. Les pôles de Petit-Goâve et Miragoâne déjà assez importants ont également une forte valeur centrale. À une distance de seulement 25 km l'un de l'autre, ils peuvent jouer en tandem ce qui peut renforcer leur centralité. Leur population combinée est de l'ordre de 70 000 habitants. Si l'on ajoute les agglomérations intercalées, ils forment un axe d'environ 100 000 habitants. Les fonctions de ce bipôle doivent être établies à l'intérieur de la grande région du Grand-Sud. De façon heuristique, les activités motrices et entraînées à considérer sont :
- a. Le tourisme et la restauration.
 - b. La transformation de produits agricoles provenant de la Région.
 - c. La fabrication de matériaux de construction en complémentarité avec Léogâne.
 - d. La production industrielle diverse, facilitée par le potentiel portuaire à Miragoâne.
 - e. La pêche.
 - f. Un hôpital de type départemental.
 - g. Une institution universitaire en réseau (Petit-Goâve et Miragoâne).
3. Les pôles intermédiaires de Delatre, Meilleur-Lompré, Tombe-Gâteau, Violet et Grand-Goâve ont leurs spécificités :
- a. Delatre, Meilleur-Lompré et Tombe-Gâteau sont des pôles semi-urbains de montagne qui peuvent animer les hameaux et les paysans isolés dans leurs aires d'influence (qui restent à circonscrire). Ils peuvent héberger des petites industries agro-alimentaires et offrir divers services vétérinaires et agronomiques. Leurs aires d'influence comprennent aux alentours de 15 000 habitants. Dans le domaine des services essentiels, ces centres sont aptes à recevoir des Hôpitaux Communautaires de Référence et des écoles de référence jusqu'au niveau secondaire, notamment le secondaire technique. Avec l'appui des centres universitaires de Léogâne et Petit-Goâve – Miragoâne, ils peuvent offrir des formations techniques supérieures.

- b. Violet est destinée à moyen terme à former une conurbation avec Petit-Goâve et Miragoâne, et à long terme une seule agglomération. Ce pôle doit donc être vu comme un élément de l'axe Petit-Goâve – Miragoâne. C'est une situation assez complexe qui mérite une analyse plus approfondie. Pour le moins, il peut recevoir des petites ou moyennes industries agro-alimentaires.
 - c. Grand-Goâve a un potentiel balnéaire certain.
4. Les 20 hameaux, petites agglomérations rurales de plus de 1 500 habitants qui peut probablement desservir une population dispersée aussi importante sont les premiers lieux centraux de la Région. Ils peuvent constituer des centres de regroupement et de conditionnement des produits agricoles. Ils devraient renfermer une école préscolaire et fondamentale publique. Dans certains cas, ils peuvent offrir l'enseignement secondaire général ou technique et héberger un centre communautaire de santé.

11. PROPOSITION DE RÉGIONS PROGRAMMES

« Le développement régional, base de l'aménagement du territoire (...) implique une mise en valeur rationnelle de l'espace et l'utilisation optima des ressources naturelles en vue d'un développement économique harmonieux et de l'élévation humaine des populations⁴⁴. »

Trop souvent, il y a confusion entre la distribution géographique des services publics et la gestion, l'administration territoriale. Il est clair que les services essentiels (éducation, santé, justice, sécurité...) doivent être répartis de sorte à ce que tous les citoyens y aient accès de façon raisonnable. Cela ne signifie pas que leur gestion doive être réalisée aux points de service. Cette confusion est l'un des facteurs qui poussent à la balkanisation du territoire, balkanisation qui rend la bonne gestion des services trop coûteuse, hors portée même des moyens du pays.

En matière de découpage territorial hiérarchisé, la Constitution haïtienne prévoit trois niveaux de collectivités territoriales : la section communale, la commune et le département. Quelle est donc la dimension optimale pour chaque niveau de collectivité ? Cela devrait obéir au souci de « *l'utilisation optima des ressources* » (pas seulement des ressources naturelles). Il s'agit donc d'un problème d'optimisation, à savoir : **quelle est la dimension la moins coûteuse pour qu'une collectivité puisse remplir correctement sa mission ?** Cette dimension a rapport aux économies et déséconomies d'échelle. Deux facteurs sont généralement considérés : la distance et la population. L'optimisation est soumise à une contrainte : la capacité fiscale. La contrainte peut cependant être levée par la péréquation ; il n'est par conséquent pas nécessaire d'en tenir compte dans le choix de découpage.

11.1 Les Sections Communales et Unités Territoriales de Planification

L'article 62 de la Constitution stipule que « *La section communale est la plus petite entité territoriale administrative de la République.* » **Il s'agit donc constitutionnellement de la collectivité territoriale élémentaire de planification et de gestion publique.** D'office, elles devraient constituer les **Unités Territoriales de Planification**. Or, le dimensionnement de ces collectivités n'obéit pas à une logique d'optimisation en rapport avec cette fonction fondamentale des Sections Communales. Dans la Région des Palmes, alors que la 2^e section communale de Petite Rivière, à Léo-

⁴⁴-Lajugie ; Delfaud ; Lacour (1985) : *Espace régional et aménagement du territoire*. Dalloz, Paris, p.83.

gâne compte 14 391 bâtis, la 5e Section de Trou Canari à Petit-Goâve n'en compte que 789, soit 18 fois moins. Il est donc évident qu'une harmonisation soit nécessaire.

Certes, il faut sortir de la logique traditionnelle de contrôle territorial au bénéfice des villes et de l'étranger. Il s'agit d'aménager le territoire dans l'intérêt général. Il est tout de même intéressant de constater que :

« les unités de base englobent toujours un même effectif de population ; les sections rurales sont dix fois plus nombreuses que les paroisses coloniales quand la population s'est multipliée par dix...⁴⁵ »

Cette équation donne un rapport approximatif de 10 000 habitants par unité territoriale publique élémentaire. De façon heuristique, ce rapport conduirait à une cinquantaine de sections communales pour la population actuelle de la Région des Palmes. Pour harmoniser la gestion territoriale publique avec l'aménagement spontané du territoire par les communautés, les 20 principaux hameaux identifiés pourraient constituer les centres de gravité d'autant de sections communales qui intégreraient l'hinterland de ces hameaux. L'agglomération de Léogâne–Gressier pourrait être divisée en une douzaine de sections communales. Les agglomérations de Petit-Goâve et de Miragoâne pourraient comprendre chacune 4 sections. Les 5 agglomérations de troisième niveau pourraient chacune animer une section communale. Cela totalise 45 sections communales de 10 000 à 25 000 habitants. Les délimitations effectives de ces sections reste à établir dans un processus de consultation des acteurs et de plaidoyer au Parlement Haïtien.

Dans une période transitoire précédant la loi modifiant le découpage, l'aménagement du territoire pourrait s'effectuer sur la base d'*Unités Territoriales de Planification* correspondant aux divisions proposées.

11.2 La Région des Palmes

Le PSDH propose une hiérarchie de « pôles » à quatre niveaux :

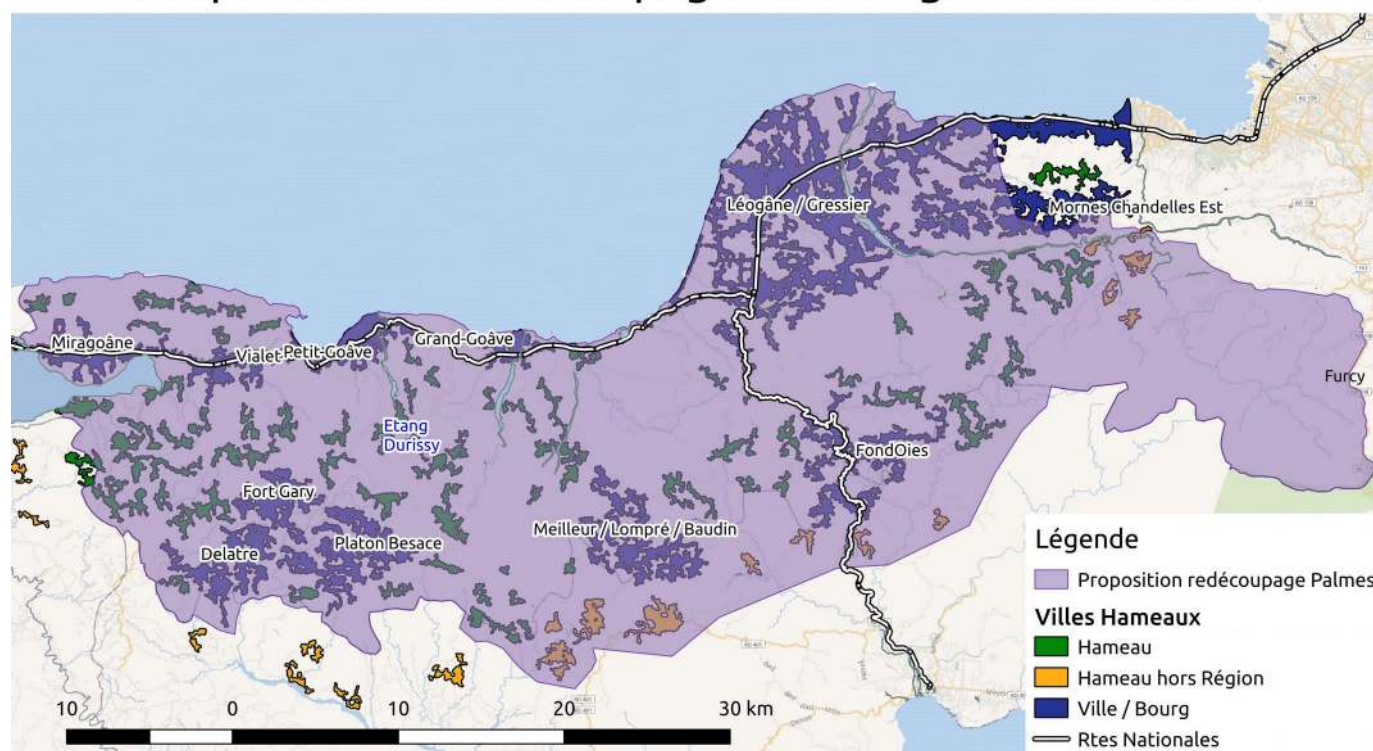
1. Le pôle national, Port-au-Prince.
2. Deux grands pôles régionaux : Le Cap et Les Cayes.

45-Georges Anglade (1982) : *Atlas critique d'Haïti*. ERCE & CRC, Montréal p. 60.

3. Les sept autres chefs-lieux de départements comme pôles régionaux, en plus de Saint-Marc et Mirebalais.
4. Les chefs lieux d'arrondissement comme pôles locaux.

Aucune mention des communes. De fait, depuis la réflexion menée au Ministère de la Planification en 1989 sur « *La relance des régions* », les communes telles qu'elles sont découpées aujourd'hui ne sont pas considérées comme une échelle optimale dans la hiérarchie de planification et de gestion du territoire⁴⁶.

Proposition de redécoupage de la Région des Palmes



Carte 15: Proposition de redécoupage de la Région des Palmes

En conséquence, l'échelle territoriale emboîtant les Unités Territoriales de Planification identifiées est la Région des Palmes. Elle comprend l'arrondissement de Léogâne et la Commune de Gressier. La proposition de départ redécoupe la Région :

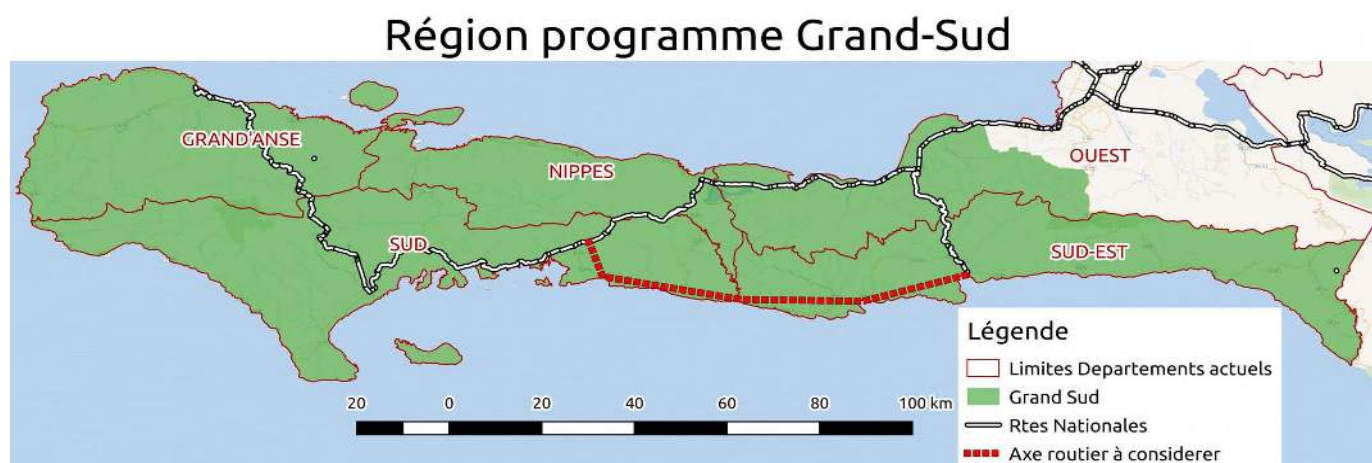
46-Le PSDH suit le PARDH (*Plan d'Action pour le Relèvement et le Développement d'Haïti*) qui suit *La relance des régions* dans la négation de la dimension actuelle des communes comme échelle de planification avantageuse. Cette inadéquation d'échelle est l'un des facteurs à la base de la difficulté, sinon de l'impossibilité d'application des dizaines de Plans Communaux conçus à date.

- La zone agglomérée vers l'est de la commune de Gressier, à partir de Merger est exclue de la Région.
- La Région est étendue pour intégrer le bassin versant de la rivière Momance.
- Elle est étendue également pour comprendre les hameaux qui gravitent autour des agglomérations de Meilleur – Lompré – Bodin et de Fond'Oies (Tombe Gâteau).
- La Région pourrait également être dégrevée à l'ouest de la partie agglomérée en prolongement de la ville de Miragoâne.

Encore une fois, en attendant une loi de redécoupage administratif du territoire, la planification territoriale de la Région redécoupée devrait s'effectuer en concertation avec les autorités de toutes les collectivités territoriales touchées.

11.3 Le Grand-Sud

L'échelle supérieure emboîtant est le Grand-Sud comprenant, toujours de façon heuristique, les départements actuels de la Grand'Anse, des Nippes, du Sud et du Sud-Est en plus de la Région des Palmes redécoupée.



Carte 16: Proposition de région programme Grand-Sud

Le PSDH considère une région Sud comprenant les départements de la Grand-Anse, du Sud et des Nippes. Le Sud-Est est agrégée avec l'Ouest ; les Palmes fait déjà partie de ce dernier département. Cette vision du PSDH est tournée vers le passé. D'abord, les réalités du Sud-Est sont à des lieux de celles de la Région Métropolitaine de Port-au-Prince (RMP). Les confondre dans une

même région de planification est un défi à la décentralisation. L'intérêt du Sud-Est est dans son intégration au Grand-Sud. Évidemment, cette intégration ne peut se faire sans un axe routier rapide entre Jacmel et Vieux-Bourg d'Aquin. D'autre part, la Région des Palmes est la plaque tournante entre la RMP et le reste du Grand-Sud. Il est dans l'intérêt général que la planification et la gestion de la Région des Palmes se fassent ensemble avec le reste du Grand Sud.

12. CONCLUSION

Le diagnostic territorial aboutit à un certain nombre de conclusions importantes à retenir pour un processus de planification susceptible de mener à un développement durable soutenu par une croissance économique rapide et équitable.

Du point de vue de la géographie physique :

1. **71 % du territoire se trouve sur des pentes moyennes ou fortes** ce qui devrait induire un zonage contraignant qui pourrait s'inspirer du code rural.
 - A. FAIBLE PENTE : Sur les terres à faible pente, le développement urbain doit être limité. Une partie importante de ces périmètres doit être zonée agricole.
 - B. PENTE MOYENNE : Le processus d'urbanisation sur la route nationale doit être orientée vers les terres à pente moyenne. L'agriculture doit y être pratiquée avec des mesures de protection ; la mécanisation peut y être pratiquée avec des motoculteurs.
 - C. PENTE FORTE : Les terres à forte pente doivent être réservées aux cultures fruitières, à l'agro-foresterie ou à la forêt. L'agriculture intensive ne peut y être pratiquée que dans des conditions strictes. Toute construction ou infrastructure doit préalablement être approuvée après considération de l'impact environnemental.

2.

13. BIBLIOGRAPHIE

- Abdi, Hervé (2010) : *Guttman Scaling*, in Neil Salkind (Ed.), *Encyclopedia of Research Design*. Thousand Oaks, CA: Sage.
- Anglade, Georges (1982) : *Atlas critique d'Haïti*. ERCE & CRC, Montréal.
- Christaller, Walter (1966) : *Central Places in Southern Germany*. Prentice-Hall, Englewood Cliffs USA.
- Banque Mondiale (2009) : *Rapport sur le développement dans le monde : Repenser la géographie économique*. De Boeck, Bruxelles.
- Durkheim, Émile (1895) : *Les règles de la méthode sociologique*. Félix Alcan, Éditeur, Paris.
- Durkheim, Emile (1990) : *Le suicide : étude de sociologie*. PUF, Paris.
- [Frankhauser Pierre \(1997\) : L'approche fractale. Un nouvel outil de réflexion dans l'analyse spatiale des agglomérations urbaines. In: Population, 52^e année, n°4, 1997.](#)
- Frey, Jean-Pierre (1985) : *Note à propos du rôle joué par le secteur de l'habitat dans le développement économique des pays du Tiers-Monde*. In: *Revue d'économie industrielle*, vol. 34, 4^e trimestre 1985. pp. 118-129;
- Gouvernement d'Haïti ; MPCE (2012) : *Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH)*. Port-au-Prince.
- Gouvernement d'Haïti ; MPCE (2010) : *Plan d'Action pour le Relèvement et le Développement d'Haïti (PARDH)*. Port-au-Prince.
- IHSI (2015) : *Population totale, population de 18 ans et plus, ménages et densités estimés en 2015*. IHSI, Port-au-Prince.
- Isard, Walter et al (1998) : *Methods of Interregional and Regional Analysis*. Ashgate Publishing, Aldershot, Angleterre.
- Lacoste, Yves (1982) : *La géographie, ça sert, d'abord, à faire la guerre*. François Maspéro, Paris.
- Joseph Lajugie ; Pierre Delfaud ; Claude Lacour (1985) : *Espace régional et aménagement du territoire*. Dalloz, Paris.
- Ministère planifikasyon ak kowoperasyon ekstèn (2012) : *Plan Stratejik pou Devlopman Ayiti, peyi emèjan nan lane 2030; 10 kesyon ki bay yon lide de li*. MPCE, Port-au-Prince.
- MSP (2015) : *Le Paquet Essentiel de Services*. Ministère de la Santé Publique et de la Population, Port-au-Prince.
- OEA (1972) : *Mission d'Assistance Technique Intégrée de l'OEA en Haïti*. OEA, Washington D.C.
- Perroux, François (1992) : *L'économie du XX^e siècle*. Presses Universitaires de Grenoble.

- Rondinelli, Dennis A. (1980) : *Spatial analysis for regional development; A Case Study in the Bicol River Basin of the Philippines*. United Nations University Press, Tokyo.
- Rouzier, Philippe (1981) : *Échange et développement*. Éditions de l'Université d'Ottawa, Ottawa.
- Sheng, T.C. (1990) : *Watershed management field manual*. FAO, Rome.
- Tardieu, J.F. ; Permentier L. (2019) : *Ankèt Sosyo-Ekonomik Seksyon Kominal Fondwa*. CNIGS, Port-au-Prince.
- Tardieu, J.F. (2018) : *Classer les villes selon leur population*. <https://geographieeconomique.blogspot.com/2018/03/classer-les-villes-selon-leur.html>
- Tardieu, J.F. (2018) : *Rapport d'Analyse Territoriale du Grand Sud*. CNIGS, Port-au-Prince.
- Tardieu, J.F. (2015) : *Le redécoupage territorial administratif, un impératif pour l'aménagement du territoire d'Haïti*. In : *Aménagement du Territoire*. CRESFED / UNASUR, Port-au-Prince.
- [Tardieu, J.F. \(2015\) : *Le PSDH et l'aménagement du territoire du Grand-Sud d'Haïti*](#)
- Tardieu, J.F. (2012) : *Les places centrales haïtiennes: Villes et marchés publics* <https://geographieeconomique.blogspot.com/2012/03/9-les-places-centrales-haitiennes.html>
- [Tardieu, J.F. \(2011\) : *Étude socio-économique pour la construction du marché public de Gressier*. Bureau de la Coopération Allemande \(GIZ\) / Mairie de Gressier.](#)
- Théodat, Jean-Marie (1999) : *Deux types de relations villes-campagnes au XIX^e siècle : une géographie historique de l'île d'Haïti*. In *Chaléard et Dubresson (eds) : Villes et campagnes dans les pays du Sud ; Géographie des relations*. Karthala, Paris.
- UNESCO (2006) : *World Data on Education. 6th edition, 2006/07* : <http://www.ibe.unesco.org/sites/default/files/Haiti.pdf> consulté le 11 mars 2019.

14. ANNEXES

14.1 Questionnaire d'enquête infrastructures et activités économiques

14.2 Calcul de l'indice de centralité avec le scalogramme de Guttman

Pour calculer l'indice de centralité des agglomérations, 46 fonctions (activités économiques) ont été retenues :

- | | |
|--|--|
| 1- Boulangerie | 24- Autoparts |
| 2- Établissement de couture | 25- Cabinet d'avocat |
| 3- Guildive | 26- Bureau d'association professionnelle |
| 4- Autre transformation agricole & alimentaire | 27- Centre de santé |
| 5- Atelier d'ébénisterie | 28- Hôpital |
| 6- Ferronnerie | 29- Clinique |
| 7- Fabrication de matériel de construction | 30- Pharmacie |
| 8- Station de radio | 31- Laboratoire médical |
| 9- Station de radio-télévision | 32- Succursale de banque |
| 10- Services de téléphonie | 33- Maison de transfert de fonds / comptoir bancaire |
| 11- Services informatiques / électronique | 34- Hôtel |
| 12- Autres services technologiques | 35- Club de danse / night club |
| 13- Services publics | 36- Restaurant / bar |
| 14- Parloir funèbre | 37- Église |
| 15- Morgue | 38- Salle de théâtre / cinéma |
| 16- Cimetière | 39- Gagner |
| 17- Blanchisserie (dry cleaning) | 40- Maison de jeux de hasard |
| 18- Centrale électrique | 41- Médecin |
| 19- Super-marché (market) | 42- École préscolaire |
| 20- Dépôt alimentaire | 43- École fondamentale |
| 21- Quincaillerie | 44- École secondaire |
| 22- "boutique" (détail seulement) | 45- École professionnelle |
| 23- Station d'essence | 46- Université |

Dans une hiérarchie unidimensionnelle parfaite de lieux centraux, un lieu de niveau donné exerce les mêmes fonctions que les lieux de même niveau. Il exerce aussi toutes les fonctions des lieux de niveau inférieur. Ainsi, le lieu central le plus important remplit toutes les fonctions. Les fonctions moins centrales sont également remplies par les lieux moins importants. Le scalogramme de Guttman permet de systématiser et d'analyser les observations dans ce sens. La hiérarchie unidimensionnelle est respectée dans 91 % des cas (9 % « d'erreurs »), ce qui est conforme aux normes généralement admises⁴⁷.

47-Voir : Hervé Abdi (2010) : *Guttman Scaling*, in Neil Salkind (Ed.), *Encyclopedia of Research Design*. Sage. Thousand Oaks, CA.

Ensuite, pour chaque fonction, le nombre d'agglomérations qui l'exercent est calculé. La fonction est affectée d'un poids égal à : 100 divisé par le nombre d'agglomérations (total fonction). Ainsi, la présence d'au moins une église est affectée du poids : (100 / 12) = 8,3. La présence d'un bureau d'association professionnelle est affectée du poids : (100 / 1) = 100.

Tableau 16: Scalogramme des fonctions centrales exercées dans les agglomérations de la Région des Palmes

Agglomération	37- Église	40- Jeux de hasard	22- Boutique détail seulement	42- École préscolaire	43- École fondamentale	44- École secondaire	5- Atelier d'ébénisterie	20- Dépôt alimentaire	15- Morgue	16- Cimetière	27- Centre de santé	33- Maison de transfert / comptoir bancaire	35- Club de danse / night club	41- Médecin	1- Boulangerie	13- Services publics	21- Quincallerie	36- Restaurant / bar	39- Gagnerie	46- Université	4- Autre transformation agricole & alimentaire	45- École professionnelle	10- Services de téléphonie	11- Services informatiques / électronique	14- Parloir funèbre	23- Station d'essence	24- Autoparts	34- Hôtel	38- Salle de théâtre / cinéma	2- Établissement de couture	8- Station de radio	28- Hôpital	29- Clinique	30- Pharmacie	7- Fabrication de matériel de construction	17- Blanchisserie	19- Super-marché	25- Cabinet d'avocat	6- Ferronnerie	12- Autres services technologiques	31- Laboratoire médical	32- Succursale de banque	3- Guilde	9- Station de radio-télévision	18- Centrale électrique	26- Bureau d'association professionnelle	TOTAL	ERREURS	% Erreurs		
Léogâne / Gressier	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	46	0	0%
Miragoâne	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	43	2	4%
Petit-Goâve	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	41	5	11%
Fond'Oies	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	33	5	11%
Violet	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	0	1	1	1	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	30	6	13%
Grand-Goâve	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	0	1	0	1	1	1	1	1	1	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	29	8	17%
Delatre	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	0	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	22	4	9%
Meilleur / Lompré / Baudin	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	0	1	1	1	1	1	0	1	1	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	19	5	11%
Platon Besace	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14	2	4%
Mornes Chandelles Est	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15	7	15%
Mornes Chandelles Ouest	1	1	1	1	1	1	1	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	1	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12	6	13%
Fort Gary	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0%	
TOTAL FONCTION	12	12	11	11	11	11	10	10	9	9	9	9	9	9	9	8	8	8	8	8	8	7	7	6	6	6	6	6	6	6	5	5	5	5	5	4	4	4	4	3	3	3	3	2	2	2	1	306			
TOTAL CENTRALITÉ	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100			
POIDS	8,3	8,3	9,1	9,1	9,1	9,1	10,0	10,0	11,1	11,1	11,1	11,1	11,1	11,1	12,5	12,5	12,5	12,5	12,5	12,5	14,3	14,3	16,7	16,7	16,7	16,7	16,7	16,7	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	25,0	25,0	25,0	25,0	33,3	33,3	33,3	33,3	50,0	50,0	50,0	100					
ERREURS	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2	2	2	2	2	0	2	0	2	2	2	0	2	2	0	2	0	0	0	0	4	2	2	2	2	0	2	2	2	0	0	0	0	0	2	2	0	50	50			
% Erreurs	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	17%	17%	17%	17%	17%	0%	17%	0%	17%	17%	17%	17%	0%	17%	17%	0%	17%	0%	0%	0%	0%	33%	17%	17%	17%	0%	17%	17%	17%	0%	0%	0%	0%	0%	17%	17%	0%						

$$* POIDS = \frac{TOTAL \text{ CENTRALITÉ}}{TOTAL \text{ FONCTION}}$$

Pour calculer l'indice de centralité des agglomérations, un nouveau tableau est produit en affectant les fonctions de leurs poids⁴⁸. La somme des poids est produite pour chaque agglomération. L'indice de centralité est égal à la moyenne des poids.

48-Voir : Dennis A. Rondinelli (1980) : *Spatial analysis for regional development; A Case Study in the Bicol River Basin of the Philippines*. United Nations University Press, Tokyo.

Tableau 17: Échelle de Guttman des villes et bourgs de la Région des Palmes

Agglomération	37- Église	40- Jeux de hasard	22- Boutique détail seulement	42- École préscolaire	43- École fondamentale	44- École secondaire	5- Atelier d'ébénisterie	20- Dépôt alimentaire	15- Morgue	16- Cimetière	27- Centre de santé	33- Maisons de transfert / comptoir bancaire	35- Club de danse / night club	41- Médecin	1- Boulangerie	13- Services publics	21- Quincaillerie	36- Restaurant / bar	39- Gagnerie	46- Université	4- Autre transformation agricole & alimentaire	45- École professionnelle	10- Services de téléphonie	11- Services informatiques / électronique	14- Parloir funèbre	23- Station d'essence	24- Autoparts	34- Hôtel	38- Salle de théâtre / cinéma	2- Établissement de couture	8- Station de radio	28- Hôpital	29- Clinique	30- Pharmacie	7- Fabrication de matériel de construction	17- Blanchisserie	19- Super-marché	25- Cabinet d'avocat	6- Ferronnerie	12- Autres services technologiques	31- Laboratoire médical	32- Succursale de banque	3- Guilde	9- Station de radio- télévision	18- Centrale électrique	26- Bureau d'association professionnelle	POIDS TOTAL	Indice de centralité	Rang					
Léogâne / Gressier	8,3	8,3	9,1	9,1	9,1	9,1	10	10	11,1	11,1	11,1	11,1	11,1	11,1	12,5	12,5	12,5	12,5	12,5	12,5	14,3	14,3	16,7	16,7	16,7	16,7	16,7	16,7	16,7	20	20	20	20	20	25	25	25	25	33,3	33,3	33,3	33,3	33,3	50	50	50	100	943	20,5	1				
Miragoâne	8,3	8,3	9,1	9,1	9,1	9,1	10	10	11,1	11,1	11,1	11,1	11,1	11,1	12,5	12,5	12,5	12,5	12,5	12,5	14,3	14,3	16,7	16,7	16,7	16,7	16,7	16,7	16,7	20	20	20	20	20	25	25	25	25	33,3	33,3	33,3	33,3	33,3	50	50	50	100	743	16,2	3				
Petit-Goâve	8,3	8,3	9,1	9,1	9,1	9,1	10	10	11,1	11,1	11,1	11,1	11,1	11,1		12,5	12,5	12,5	12,5	12,5	14,3	14,3	16,7	16,7	16,7	16,7	16,7	16,7			20	20	20	20	25	25	25	25	33,3	33,3	33,3	33,3		50	50		100	744	16,2	2				
Fond'Oies	8,3	8,3	9,1	9,1	9,1	9,1	10	10	11,1	11,1	11,1	11,1	11,1	11,1	12,5	12,5	12,5	12,5	12,5	12,5	14,3	14,3	16,7	16,7	16,7	16,7	16,7	20	20	20	20				25												449	9,8	4					
Vialet	8,3	8,3	9,1	9,1	9,1	9,1	10	10	11,1	11,1	11,1	11,1	11,1	11,1	12,5	12,5	12,5	12,5	12,5	12,5	14,3	14,3		16,7	16,7	16,7	16,7	16,7	20	20				25														392	8,5	6				
Grand-Goâve	8,3	8,3	9,1	9,1	9,1	9,1	10	10	11,1	11,1	11,1	11,1	11,1	11,1	12,5	12,5	12,5	12,5			14,3		16,7	16,7	16,7	16,7	16,7					20			25		25												394	8,6	5			
Delatre	8,3	8,3	9,1	9,1	9,1	9,1	10	10	11,1	11,1		11,1	11,1	11,1	12,5	12,5	12,5		12,5	12,5	14,3	14,3						16,7		20																			256	5,6	7			
Meilleur / Lompré / Baudin	8,3	8,3	9,1	9,1	9,1	9,1	10	10	11,1		11,1		11,1	11,1	12,5	12,5		12,5	12,5						16,7																								222	4,8	8			
Platon Besace	8,3	8,3	9,1	9,1	9,1	9,1	10	10		11,1	11,1	11,1	11,1	11,1	12,5																																		141	3,1	10			
Mornes Chandelles Est	8,3	8,3	9,1	9,1	9,1	9,1	10	10	11,1		11,1	11,1					12,5	12,5					16,7								20																			168	3,7	9		
Mornes Chandelles Ouest	8,3	8,3	9,1	9,1	9,1	9,1				11,1			11,1						12,5	12,5		14,3							16,7																					131	2,9	11		
Fort Gary	8,3	8,3																												16,7																					16,67	0,4	12	
TOTAL CENTRALITÉ	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	4600	100	

Tableau 18: Indice de centralité des villes et bourgs de la Région des Palmes

Agglomération	Poids total	Indice de centralité
Léogâne / Gressier	943,3	20,5
Miragoâne	743,3	16,2
Petit-Goâve	744,1	16,2
Fond'Oies	448,8	9,8
Vialet	391,6	8,5
Grand-Goâve	394,0	8,6
Delatre	256,3	5,6
Meilleur / Lompré / Baudin	221,6	4,8
Platon Besace	141,1	3,1
Mornes Chandelles Est	168,0	3,7
Mornes Chandelles Ouest	131,2	2,9
Fort Gary	16,7	0,4
TOTAL CENTRALITÉ	4600,0	100

14.3 Hiérarchie multifonctionnelle : l'analyse en composantes principales

Les résultats du scalogramme de Guttman conduit à seulement 9 % d'erreurs dans le classement unidimensionnel. Cela laisse présager que la hiérarchie multifonctionnelle comporte un facteur de masse qui explique le plus clair de la hiérarchie des lieux centraux de la Région.

Une analyse en composantes principales (ACP) a été effectuée avec le nombre d'employés par activité économique pour les 11 principales agglomérations. Ce sont les mêmes 46 fonctions (activités) qui ont été retenues pour le scalogramme de Guttman.

Les distributions de ces fonctions affichent toutes une très forte asymétrie positive. Une transformation logarithmique a été effectuée pour les 46 fonctions ce qui a considérablement diminué l'asymétrie. Ce sont ces fonctions logarithmiques qui ont été utilisées pour l'ACP.

Comme prévu, un facteur de masse regroupe la majeure partie de la variance totale, soit 72 %. Les deux facteurs suivants ne rassemblent respectivement que 7 % et 5 % de la variance.

Tableau 19: Valeurs propres des facteurs de l'ACP

	Valeur de Eigen		
	Total	% de variance	% cumulé
Dim.1	33,17	72,12	72,12
Dim.2	3,23	7,03	79,15
Dim.3	2,28	4,95	84,10

Pratiquement toutes les variables concourent principalement à expliquer le facteur de masse (Dim.1). Les deux autres facteurs suivants ne sont pas liés de façon significative à un groupe de variables permettant de leur donner une signification empirique. Le deuxième facteur est lié aux salles de spectacle et à la couture tandis que le troisième facteur est lié seulement aux gaguerres. Ainsi, la procédure n'est pas plus utile que l'approche unidimensionnelle.

Tableau 20: Part des variables dans l'explication des facteurs

Activité		Dim.1	Dim.2	Dim.3
Clinique_R	5.4 Clinique	2,76	0,22	0,24
Essence_R	3.5 Station d'essence	2,74	0,84	1,27
Pharmacie_R	5.5 Pharmacie	2,73	2,05	0,15
Autopart_R	3.7- Autoparts	2,70	0,01	3,03
PRESCOL_R	Enseignement préscolaire	2,68	0,82	0,54
Ferron_R	1.5- Ferronnerie	2,67	0,18	2,05

Activité		Dim.1	Dim.2	Dim.3
Construc_R	1.8- Fabrication de matériel de construction	2,66	0,46	0,01
FONDAMENT_R	Enseignement fondamental	2,64	0,55	0,01
Parloir_R	13.1- Parloir funèbre	2,62	0,51	0,08
Market_R	3.1 Super-marché (market)	2,60	0,15	0,04
Transfert_R	7.4- Maison de transfert de fonds / Comptoir bancaire	2,58	1,70	1,97
SECONDAIRE_R	Enseignement secondaire	2,55	0,00	0,00
Informati_R	10.5- Services informatiques / électronique	2,53	2,80	2,42
Quincail_R	3.3 Quincaillerie	2,52	0,00	3,50
Morgue_R	13.2- Morgue	2,51	0,04	0,17
Techno_R	10.6- Autre services technologiques	2,49	1,76	3,33
Dry_R	13.4- Blanchisserie (dry cleaning)	2,45	0,81	0,80
Hotel_R	8.1- Hôte	2,44	1,28	5,27
Phone_R	10.4- Téléphonie	2,41	0,94	3,83
Restaurant_R	8.3- Restaurant / bar	2,39	0,02	1,10
Banque_R	7.1- Succursale de banque	2,39	2,01	2,51
Hopital_R	5.3 Hôpital	2,36	4,07	1,65
Public_R	11.0- Services publics	2,35	1,55	0,23
DepotA_R	3.2 Dépôt alimentaire	2,32	0,06	3,70
PROFESSION_R	Enseignement professionnel	2,31	1,20	2,67
Lab_Med_R	5.6 Laboratoire médical	2,30	2,62	2,51
Boutique_R	3.4 Boutique (détail seulement)	2,27	3,85	0,19
Guildive_R	1.2- Guildive	2,24	3,03	1,03
Avocat_R	4.1 Cabinet d'avocat	2,21	0,33	5,12
Hasard_R	9.8- Jeux de hasard	2,16	2,77	0,24
Medecins_R	Medecins	2,15	2,08	0,77
UNIVERSITE_R	Enseignement universitaire	2,12	0,13	7,76
Autr_tr_ali_R	1.3- Autre transformation agricole & alimentaire	2,04	1,36	7,06
Eglise_R	9.1- Église	1,92	6,76	2,16
Telev_R	10.3- Station de radio & télévision	1,91	1,07	3,50
Asso_Pro_R	4.3 Bureau d'association professionnelle	1,72	4,45	1,19
Ctr_sante_R	5.2 Centre de santé	1,70	0,39	0,00
NightClub_R	8.2- Club de danse / night club	1,55	6,20	1,56
Cimetiere_R	13.3- Cimetière	1,54	4,70	4,31
CentElec_R	2.8 Centrale électrique	1,53	4,14	3,71
Radio_R	10.1- Station de radio	1,49	0,92	1,09
Boulang_R	1.1- Boulangerie	1,44	4,94	1,09
Cinema_R	9.5- Salle de théâtre / cinéma	1,30	12,43	0,13
Couture_R	1.11- Couture	1,17	12,79	2,53

Activité		Dim.1	Dim.2	Dim.3
Gaguerre_R	9.6- Gaguerre	1,00	0,89	10,66
Ebenist_R	1.4- Atelier d'ébénisterie	0,81	0,10	2,78
TOTAL CONTRIBUTION		100,00	100,00	100,00

14.4 Population des collectivités de la Région des Palmes (IHSI 2015)⁴⁹

COMMUNE	Section Communale	Population 2015	
GRESSIER	1e Morne Bateau	3 944	36 453
	23e Morne Chandelle	19 824	
	24e Petit Boucan	12 685	
LÉOGANE	1e Dessources	107 859	199 813
	2e Petite Rivière	43 625	
	3e Grande Rivière	14 873	
	6e Oranger	1 474	
	7e Parques	1 640	
	8e Beauséjour	1 616	
	9e Citronniers	1 257	
	10e Fonds d'Oie	3 161	
	11e Gros Morne	2 587	
	12e Cormiers	2 146	
	13e Petit Harpon	2 272	
	14e Fond de Boudin	12 797	
	15e Palmiste à Vins	4 506	
PETIT-GOAVE	1e Bino	28 429	172 965
	2e Delatre	3 175	
	3e Trou Chouchou	1 593	
	4e Fonds Arabie	1 441	
	5e Trou Canari	520	
	6e Trou Canari	2 058	
	7e des Platons	688	
	8e des Platons	3 988	
	9e des Palmes	1 687	
	10e des Palmes	1 042	
	11e Ravine Sèche	109 538	
	12e des Fouques	18 806	

49-IHSI (2015) : Population totale, population de 18 ans et plus, ménages et densités estimés en 2015. IHSI, Port-au-Prince.

COMMUNE	Section Communale	Population 2015	
GRAND-GOÂVE	1e Tête Boeuf	48 958	136 502
	2e Tête Boeuf	10 262	
	3e Moussambe	3 360	
	4e Moussambe	6 767	
	5e Grande Colline	5 164	
	6e Grande Colline	4 594	
	7e Gérard	57 397	